Un terroriste capturé à Tizi Ouzou et un autre à In Aménas

Page 3

TAHAR HADJAR :

«Tamazight est entre les mains des académistes»

Page 4

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 5423 - LUNDI 14 MARS 2016

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

BAC 2016

Les programmes achevés à 80%

Page 3

Evoquant «une aggravation inédite» de la situation sécuritaire dans la région

GAÏD SALAH APPELLE À PLUS DE VIGILANCE

Le général de corps d'armée et chef d'état-major de l'ANP, Ahmed Gaïd Salah, a lancé hier un appel à davantage de «vigilance face à l'aggravation inédite» de la situation sécuritaire dans la région du Maghreb et du Sahel. Si le plus haut gradé de l'Armée nationale redoute une aggravation de la situation sécuritaire dans la région proche de l'Algérie et qui mettrait le pays en danger, c'est que les choses ont négativement évolué au point que le vice-ministre de la Défense appelle à une très grande vigilance des éléments de l'ANP pour faire barrage à des tentatives de déstabilisations de la part de groupuscules se réclamant de Daech ou d'El Qaïda.

Page 3



DR

TRÈS BONNE PRODUCTION DE POMME DE TERRE CETTE ANNÉE

L'EXCÉDENT SERA EXPORTÉ EN EUROPE ET AUX EAU

La filière pomme de terre a réalisé un excédent important dont 700 millions de quintaux devraient être exportés vers l'Europe et les Emirats arabes unis, selon le secrétaire national de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA) Mohamed Alioui. Il a annoncé la formation d'un comité de la Fédération nationale des producteurs de la pomme de terre, composé des ministères du Commerce, des Finances, de l'Agriculture et des Transports pour faciliter l'exportation de cet excédent sur le marché extérieur.

Page 2



DR

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO

MANUEL VALLS EN VISITE ALGÉRIE LE 8 AVRIL PROCHAIN

Cinq projets de partenariat signés prochainement à Alger

CINQ PROJETS de partenariat économique entre l'Algérie et la France seront prochainement signés à Alger, a indiqué hier le président de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI).

Animant une conférence sous le thème «Algérie-France : un partenariat d'excellence», Kaci Aït Yalla, délégué honoraire du Forum des chefs d'entreprises (FCE) en France, a annoncé que parmi les 32 projets identifiés dans le cadre de ce partenariat, cinq seront paraphés en avril à Alger, à la faveur d'une visite de travail du Premier ministre français Manuel Valls.

Il s'agit d'un projet de valorisation des déchets de métaux ferreux et non ferreux qui sera domicilié à la zone industrielle de Oued Tlélat (Oran), de deux softwares qui permettront à l'Algérie d'avoir ses propres codes sources en matière informatique, d'un projet de construction d'équipements et de matériels agricoles, d'un software pour la gestion des malades dans les hôpitaux et à domicile et d'un autre concernant la lutte contre le gaspillage du pain et des viennoiseries.

Ce dernier projet touche au système de distribution et de franchise, a expliqué Aït Yalla devant les participants au forum. Il a insisté sur la nécessité, pour les deux parties, de créer une valeur ajoutée susceptible de développer leurs économies respectives et surtout de créer de l'emploi qui constitue la stratégie de ce partenariat d'excellence aux côtés de la croissance. «La diaspora algérienne en France s'organise pour venir en aide à son pays d'origine, l'Algérie, tout en gardant son pied d'attache en France», a-t-il souligné. «L'axe Alger-Paris, dont les présidents des deux pays ont ouvert la voie le 12 décembre 2012, permet à ce partenariat d'excellence de développer la valeur ajoutée des deux pays», a ajouté Aït Yalla. Cette conférence a été suivie par des travaux en tables rondes consacrées à trois thèmes : «Jeunesse et formation : armes de développement», «Nouvelle économie : la diaspora algérienne, un atout» et «Investissement : Tlemcen au rendez-vous». Cette rencontre a été ouverte par le wali de Tlemcen, Saci Ahmed Abdelhafid, qui a rappelé que ce forum, qui se tient sous l'égide du Premier ministre Abdelmalek Sellal, est appelé à «concrétiser le partenariat Algérie-France par des résultats palpables». Pas moins de 250 personnes, entre opérateurs des deux rives, chefs d'entreprises, cadres et économistes prennent part à cette rencontre, à laquelle assiste le consul général de France à Oran.

M. B.

A LA MÉMOIRE DES INTERNES DU CHU DE SÉTIF

Marche pacifique des étudiants de la faculté de médecine de Tizi Ouzou

A L'INSTAR de leurs homologues dans d'autres wilayas du pays, les internes et les étudiants de la faculté de médecine de l'université Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou ont exprimé, hier, leur indignation suite à l'accident de la circulation survenu le 8 de ce mois sur la route reliant la capitale des Hauts Plateaux et la capitale, et qui a coûté la vie à deux internes du CHU de Sétif.

A titre de rappel, les deux victimes de ce tragique accident, âgées de 25 et 26 ans, étaient en mission médicale puisqu'elles avaient pour charge d'accompagner un nourrisson qui devait recevoir des soins appropriés au CHU d'Alger. Cette manifestation des étudiants de Tizi Ouzou a été traduite par une marche pacifique partant partir du siège de leur faculté, sise en face de Hasnaoua 1, jusqu'au CHU Nedir-Mohamed.

Une fois au CHU, les manifestants ont poursuivi leur action par un rassemblement. Par ailleurs, leurs délégués ont été reçus par le DG du CHU, le Pr Abbas Dziri.

Cette sortie sur le terrain des étudiants en médecine a également été une occasion pour les étudiants d'exprimer leur souhait de voir leur situation s'améliorer et de jouir, selon leurs dires, de leurs pleins droits.

Saïd Tissegouine

LA FILIÈRE ENREGISTRE DES EXCÉDENTS IMPORTANTS

700 millions de quintaux de pomme de terre exportés en Europe et aux EAU

La filière pomme de terre a réalisé un excédent important dont 700 millions de quintaux devraient être exportés vers l'Europe et les Emirats arabes unis, a annoncé hier le secrétaire national de l'Union des paysans algériens (UNPA), Mohamed Alioui.



«Un comité formé de la Fédération nationale des producteurs de la pomme de terre, les ministères du Commerce, des Finances, de l'Agriculture ainsi que le ministère des Transports devrait être installé pour faciliter l'exportation de cet excédent sur le marché extérieur», a-t-il annoncé hier en marge de la journée d'étude qui a réuni l'UNPA et le comité agricole de l'Assemblée populaire nationale. Le SG de l'UNPA a affirmé que la filière pomme de terre connaît une croissance importante, notamment cette année où la production satisfait largement le marché interne en plus des excédents exportables sur les marchés arabes et européens.

Concernant les fortes pluies qui ont marqué le pays ces derniers jours, Alioui a assuré que ces dernières précipitations ont été salvatrices pour l'agriculture car elles sont tombées au bon moment de la saison. «La pluie a permis de chasser le spectre de la sécheresse ; en plus elle est survenu où moment où les plantations et les champs de céréales ont le plus besoin d'irrigation», s'est-il réjoui en ajoutant que la saison agricole sera encore meilleure si la pluie revient vers le mois d'avril. «C'est une période cruciale surtout pour le blé et l'orge», a-t-il ajouté.

LE FONCIER AGRICOLE ENGLOUTI PAR L'INDUSTRIE ET L'URBANISATION

Lors de cette journée, le représentant des agriculteurs a soulevé le problème du foncier agricole, constamment menacé par l'urbanisation et l'industrialisation effrénées qui continuent d'engloutir les terres fertiles : «On assiste à la réalisation de toutes sortes de projets urbanistiques sur ces terres fertiles malgré la loi sur la préservation et l'optimisation du foncier agricole», a-t-il regretté lors de cette journée d'étude avec les parlementaires. Alioui a souhaité que la révision de la Constitution votée par l'APN puisse donner un nouveau souffle au secteur.

«La Constitution garantit, pour la première fois, la protection de l'agriculture, des agriculteurs, des terres agricoles et des ressources en eau», a-t-il noté. Pour le représentant des agriculteurs, la Constitution a également défini les grandes lignes du plan de développement agricole en légiférant la préservation des terres agricoles «d'autant que les surfaces agricoles utiles, qui sont en continuelle régression, ne dépassent pas 8 millions d'hectares, ce qui représente seulement 5 % de la surface globale du pays».

Le SG de l'UNPA a déploré le manque de considération pour ce secteur stratégique qui est «censé remplacer un jour le secteur des hydrocarbures». Outre les conditions climatiques, il a dénoncé les contraintes bureaucratiques et le manque de financement qui expliquent, selon lui, le manque d'intérêt des jeunes et des opérateurs pour l'agriculture, notamment pour la céréaliculture et la filière lait.

Evoquant la dépendance de l'Algérie aux marchés mondiaux, il a rappelé que le pays reste toujours le premier importateur de biens alimentaires à l'échelle africaine. L'Algérie reste structurellement dépendante des marchés mondiaux car le rendement dépend toujours des aléas climatiques et des contraintes techniques et administratives, «d'où un politique agricole globale qui associe les agriculteurs, les opérateurs et les banques» dit-il.

Z. M.

SELON L'ONS

Plus de 50% des véhicules non immatriculés durant l'année d'importation

UNE BONNE partie des véhicules n'est pas immatriculée au cours de l'année de leur importation, voire plus de la moitié des véhicules importés, ce qui renseigne sur les mises en circulation effectives des véhicules vendus, selon l'Office national des statistiques (ONS).

Sur les 190 694 véhicules neufs importés durant le premier semestre 2015, seuls 99 524 unités ont été immatriculées durant ce même semestre, soit 52,2%, sachant que durant la même période de 2014, sur les 253 307 véhicules importés, 104 421 ont été immatriculés durant le même semestre (41%), selon les explications de la même source à l'APS.

«Les immatriculations définitives des véhicules neufs nous renseignent sur les mises en circulation effectives des véhicules vendus. L'examen de ces immatriculations, au regard des importations, fait apparaître qu'une bonne partie des véhicules n'est pas immatriculée au cours de l'année d'importation», commente l'ONS. Par région, il est constaté que dix wilayas comptabilisent à elles seules plus de 60% des 99 524 nouvelles immatriculations enregistrées durant les six premiers mois de 2015.

Alger a enregistré l'immatriculation de 25 717 unités (26% du total), suivie de Blida avec 5 129 unités (5,15%), Sétif avec 4 497 (4,52%), Oran avec 4 339 (4,36%), Tizi-Ouzou avec 4 148 (4,2%), Annaba avec 3 928 (3,95%) Béjaïa avec 3.630 (3,65%), Tipasa avec 3 438 (3,45%), Boumerdès avec 3 404 (3,42%) et Batna avec 3 630 (3,27%), détaille l'office.

Concernant les immatriculations et réimmatriculations opérées au cours du premier semestre 2015, elles ont concerné 729 020 véhicules, en hausse de 31 000 unités par rapport au même semestre 2014, une augmentation de 6% principalement tirée par les véhicules de tourisme qui ont totalisé près de 28 000 unités.

Par wilaya, le nombre le plus important des immatriculations et réimmatriculations a été enregistré à Annaba (48 922 unités), Alger (44 051 unités), Tébessa (40 345), Tizi-Ouzou (34 899), Boumerdès (30 676), Tipasa (30 340), Djelfa (30 178) et M'sila (29 917).

Au cours du premier semestre 2015, presque la moitié des immatriculations et réimmatriculations ont porté sur des véhicules de moins de cinq ans. L'ONS indique que 356 666 véhicules (49% des véhicules immatriculés ou réimmatriculés au premier semestres 2015) ont moins de 5 ans d'âge, 158 216 unités (21,7%) ont entre 5 et 9 ans, 67 039 (9,2%) ont entre 10 et 14 ans, 45 559 (6,25%) ont entre 15 et 19 ans, alors que les réimmatriculations des véhicules de plus de 20 ans représentent 13,93% (101 540 unités).

A souligner que l'immatriculation est l'opération qui consiste à établir une carte grise pour un véhicule qui va être mis en circulation pour la première fois en Algérie, tandis que la réimmatriculation consiste à établir une nouvelle carte grise suite à un changement de wilaya de résidence pour un véhicule circulant en Algérie.

B. N.

EN TOURNÉE DEPUIS HIER DANS LE SUD DU PAYS

Gaïd Salah redoute une aggravation de la situation sécuritaire aux frontières

Si le plus haut gradé de l'Armée nationale redoute une aggravation de la situation sécuritaire dans la région proche de l'Algérie et qui mettrait en danger le pays, c'est que les choses ont négativement évolué au point que le vice-ministre de la Défense en appelle à une très grande vigilance des éléments de l'ANP pour faire barrage à des tentatives de déstabilisations de la part de groupuscules se réclamant de Daech ou d'El Qaida.



Le général de corps d'Armée et chef d'état-major de l'ANP, Ahmed Gaïd Salah, en visite de travail et d'inspection depuis hier dans la 4e Région militaire à Ouargla a appelé à davantage de «vigilance face à l'aggravation inédite» de la situation sécuritaire dans la région du Maghreb et au Sahel.

Gaïd Salah a souligné que les troubles sécuritaires prévalant dans la région «augurent d'issues défavorables» sur sa sécurité et sa stabilité». «Ce que notre région vit actuellement comme troubles et aggravation inédite de la situation sécuritaire augure, sans doute, d'issues défavorables sur la sécurité et la stabilité des pays de la région», a relevé le chef d'état-major de l'ANP. «Ce qui exige de nous au sein de l'Armée nationale populaire, plus de vigilance afin que l'Algérie puisse demeurer forte face à ses ennemis et que son avenir demeure entre les mains de ses fils dévoués qui veillent, sans répit, à son édification tout en ayant conscience de sa glorieuse histoire pleine d'enseignements et en appréciant, avec gratitude, ceux qui l'ont retracée», a-t-il fait valoir.

Gaïd Salah a relevé, à ce propos, que l'Armée nationale populaire «est consciente de la responsabilité» qu'elle œuvrera inlassablement à consolider, en «prémunissant l'Algérie et son peuple» de tout préjudice. «Aujourd'hui, vous avez l'honneur de prémunir votre patrie, de la protéger et de sécuriser ses frontières» dit-il aux troupes stationnées et prêtes à faire face au moindre danger. Cette visite du vice-ministre de la Défense s'inscrit dans le cadre d'une tournée en vue de «soutenir davantage le contact direct et permanent» avec les éléments des forces armées et dans la dynamique de ses visites sur le terrain au niveau des Régions militaires, afin de s'enquérir de la situation des personnels et des unités militaires et de leur «disponibilité opérationnelle», précise un communiqué du MDN. Le général de corps d'Armée s'est enquis de la situation des unités implantées le long des frontières sud-est du pays, où il a donné des instructions et des orientations visant à maintenir la disponibilité opérationnelle, avant d'assister à des exposés sur la situation prévalant au niveau du secteur de compétence.

La visite du général de corps d'Armée à la 4e Région militaire s'étendra à d'autres établissements de formation et unités. Le vice-ministre de la Défense nationale a souligné, également, que «le mois de mars est sans doute le mois qui exprime parfaitement ces enseignements narrant les grands sacrifices fournis par les Algériens pour arracher leur liberté, leur indépendance et leur souveraineté nationale».

«Ce mois mérite dignement de porter le flambeau de la Fête de la Victoire coïncidant avec le 19 mars de chaque année et que nous célébrons le 54e anniversaire», a-t-il affirmé. «En accomplissant son devoir sacré, l'Armée nationale populaire, digne héritière de l'Armée de libération nationale, est pleinement consciente de l'impératif d'être prête, à l'instar de ses aïeux, à tracer d'illustres épopées et consentir de grandioses sacrifices au service de sa patrie, avec une ferme détermination et une indéfectible volonté, sous le commandement et les orientations du président de la République, Chef Suprême des Forces Armées, ministre de la Défense nationale», a-t-il souligné.

H. A.

BAC 2016

Les programmes achevés à 80%

LE TAUX d'achèvement des programmes pédagogiques est estimé à 80% dans tous les établissements secondaires, a affirmé, hier, le sous-directeur du secondaire au ministère de l'Education nationale, Abdelhafid Hadj Saddok. «Les programmes scolaires ont été réalisés à 80% en cette veille de départ en vacances du second trimestre de l'année scolaire 2015/2016 «, a indiqué Abdelhafid Hadj Saddok, lors de son intervention sur les ondes de la Chaîne III de la radio algérienne. Le responsable a tenu à assurer que les cours dispensés dans tous les lycées se sont déroulés de façon normale. «Tous les moyens ont été mis à la disposition aussi bien des enseignants que des élèves afin de mener à bon port ces programmes».

M. Hadj Saddok a rappelé qu'environ 824 000 élèves, parmi lesquels 549 346 scolarisés et 268 690 candidats libres, vont se présenter à l'examen du baccalauréat, du 29 mai au 02 juin, munis de leur carte d'identité biométrique. Il a tenu à rassurer que tous les candidats au bac recevront leur carte nationale d'identité biométrique avant la fin du mois d'avril prochain. « Ce document d'identification des candidats est une « pièce maîtresse « destinée à déjouer toute tentative de « triche « aux examens, a souligné M. Hadj Saddok. Il affirmé que vu la cadence de fabrication des cartes d'identité nationales biométriques pour les candidats au baccalauréat celles-ci atteindront 100.000 par semaine. Plus de 600 000 dossiers électroniques de candidats au bac se trouvent au niveau du centre, soit un taux de 88%. Par ailleurs et concernant le bac blanc, l'invité de la radio nationale signale, en outre, que les épreuves s'étaleront du 8 au 12 mai et que des cours de rattrapage seront assurés durant les vacances de printemps à l'intention des élèves ayant des lacunes dans certaines matières enseignées.

Pour ce qui est des préparatifs de cette session, M. Hadj Saddok a signifié que « toutes les dispositions ont été réunies pour faire en sorte que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions possibles».S'exprimant sur une possible réforme des examens du baccalauréat, le représentant du ministère de l'Education nationale signale qu'un travail de réflexion est en cours quant à l'opportunité de ramener à trois jours la période de leur déroulement, à partir de 2017. Il fait également état de la possibilité d'examiner et d'instituer un baccalauréat professionnel auquel pourraient prétendre, en option, des élèves de 4e année du cycle moyen. Un travail qui se fera, selon lui, en collaboration avec le ministère de la Formation professionnelle.

Lynda Louifi



Le président Bouteflika reçoit Ghannouchi

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelaziz Bouteflika, a reçu hier le président du mouvement tunisien Ennahdha, Rached Ghannouchi. L'audience s'est déroulée en présence du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, et du ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel.

LUTTE ANTITERRORISTE

Un terroriste capturé à Tizi Ouzou et un autre à In Aménas

UN DANGEREUX terroriste a été capturé, près de la commune de Yakouren à Tizi Ouzou et un autre recherché, a été appréhendé à In Aménas, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). Dans le cadre de la lutte antiterroriste et suite à une embuscade, un détachement combiné a capturé, le 12 mars 2016 près de la commune de Yakouren, wilaya de Tizi Ouzou, 1re Région militaire, le dangereux terroriste D. Ahmed et récupéré un pistolet-mitrailleur de type kalachnikov, une quantité de munitions, deux paires de jumelles et une ceinture explosive, a précisé la même source.

Le communiqué du MDN a ajouté que ledit terroriste, qui a rallié les groupes terroristes en 2002, faisait partie du groupe criminel dirigé par le terroriste A. Gouri neutralisé le 22 décembre 2014 aux Issers. Un autre terroriste recherché, dénommé S. Sofiane, a été appréhendé à In Aménas, dans la 4e Région militaire, et un pistolet-mitrailleur de type kalachnikov, une quantité de munitions et une paire de jumelles ont été récupérés.

S. N.

LUTTE ANTIDROGUE

Saisie de 4,42 quintaux de kif traité à Tlemcen

LES ÉLÉMENTS du service régional de lutte contre les stupéfiants de Tlemcen ont opéré la saisie de 4,42 quintaux de kif traité, a indiqué hier la Sûreté de wilaya. L'opération a été effectuée vendredi dernier lors d'un barrage de contrôle sur la route reliant Maghnia et le village de Souani (daïra de Bab El Assa) lorsqu'un véhicule venant de Sidi Boudjenane a été intercepté.

A la vue des policiers le conducteur de ce véhicule avait tenté de changer d'itinéraire en direction du village de Souani, avant d'abandonner le véhicule et prendre la fuite, a-t-on indiqué.

La fouille de la voiture abandonnée a permis aux éléments de la sûreté de découvrir la marchandise prohibée conditionnée dans 17 sacs. Le service compétent a ouvert une enquête pour déterminer l'identité du trafiquant, ses acolytes et la destination de cette drogue, a ajouté la même source dans son communiqué.

S. N.

SUITES AUX DERNIÈRES INTEMPÉRIES

Désagréments sur plusieurs routes nationales à Béjaïa

LES PERTURBATIONS climatiques ayant affecté la wilaya de Béjaïa ces dernières 48 heures ont causé beaucoup de désagréments dans le trafic routier et provoqué des inondations de chaussées. La RN 12 a été inondée entre Taourirt Larbaâ et la prison de Oued Ghir suite au débordement de l'Oued Soummam. Les automobilistes étaient contraints de faire le détour par la RN 75, par Tala Hamza pour rejoindre la ville de Béjaïa. La RN 9 était également inondée près de la caserne militaire à Aboudaoua et Djbira et aussi par endroits à l'est de la wilaya, ce qui a rendu le trafic routier difficile. Un trafic qui était aussi paralysé sur la RN 12 à hauteur d'Adekar à cause de la neige. Des éboulements ont été enregistrés sur le CW 17 reliant Darguina et Tamridjt. Ainsi, un glissement de terrain est signalé au niveau du lycée d'Aït Smaïl avant-hier à 12h30. Celui-ci a détruit un mur de la cantine scolaire et les toilettes de l'établissement. Pour sa part, la direction de la Protection civile de wilaya a enregistré 153 interventions en 48 heures. Selon un communiqué de presse, 83 autres opérations diverses ont été enregistrées dont plusieurs opérations d'épuisement des eaux pluviales à travers plusieurs localités de la wilaya causées par des infiltrations, des glissements de terrain, avec risque d'effondrement de deux bâtisses au lieu-dit « Houma Ouvazine» à Béjaïa, effondrement d'un mur de soutènement à Ouzellaguen, et d'une toiture d'une cuisine au quartier Séghir à Béjaïa. La circulation automobile était difficile suite à la stagnation des eaux, au lieu-dit Mellala à Oued-Ghir. Les éléments de la Protection civile de Béjaïa ont signalé aussi la fermeture de la RN 12 dans les deux sens à hauteur d'El-Kseur ; la RN 9 est partiellement coupée suite à la stagnation des eaux pluviales à Aboudaou ; enneigement de plusieurs routes, dont le CW-6 reliant la commune d'Aït Smaïl à Bouandas (Sétif) ; la RN 26 au niveau du Col de Chellata reliant Akbou à Tizi-Ouzou ; celle de la RN 75 au niveau de Kendira vers Bouandas (Sétif) du CW-23 reliant la commune de Tamokra à B.B.A. ; la RN 106 reliant la commune d'Ighil-Ali vers B.B.A. Ils sont intervenus aussi et secouru quarante-trois malades et sept blessés évacués vers les différents centres de soins. On déplore deux décès, dont une femme âgée de 41 ans et son enfant en état de choc. Ils sont intervenus pour l'évacuation vers l'hôpital d'Amizour d'un homme âgé de 72 ans, trouvé mort, à Amaâradh à Barbacha à l'intérieur de son garage, celle d'une femme de 81 ans vers la morgue de l'hôpital d'Akbou, décédée aussi, à Arafou. Pas moins de six accidents de la circulation ont été enregistrés. Ces derniers ont fait huit blessés et un mort suite à une collision entre deux voitures, au niveau du CW-6 à hauteur de Tala Ayad (Taskariout). Cependant, «quatre incendies ont été recensés : un feu dans une Nissan en stationnement près de la cité Somacob (EDIMCO) à Béjaïa, complètement détruite, un autre dans une maison vétuste non habitée ayant causé des dégâts matériels, à la rue Benmahmoud à El-Kseur, évacuation d'une femme enceinte, à Oued-Ghir vers la maternité Targa Ouzemmour de Béjaïa», ajoute la même source. «Un nouveau BMS a été lancé et valide jusqu'à aujourd'hui 12h, dans lequel il est fait état de cumuls de pluies qui atteindront localement, les 40 mm», ajoute-t-on dans le même communiqué. **N. B.**

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

«Tamazight est entre les mains des académistes»

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Pr Tahar Hadjar, a effectué une visite de travail et d'inspection de deux jours à Béjaïa au cours de laquelle il a inspecté, en compagnie du wali de Béjaïa, les chantiers, en construction relevant de son secteur et inauguré des pôles universitaires d'El-Kseur, Amizour, Aboudaoau et Targa Ouzemour.



Le Pr Tahar Hadjar a ouvert le premier colloque international organisé, faut-il le souligner, par le Haut Commissariat à l'Amazighité (HCA) au campus Aboudaoua sur «La confection des dictionnaires monolingues amazighs». Lors de son intervention, le ministre a déclaré que «le gouvernement est entièrement disposé à travailler pour renforcer la généralisation de la culture et la langue amazighes en général et la généralisation de son enseignement à travers le pays». Il dira: «Cette rencontre est justement, l'occasion, pour harmoniser les recherches et renforcer les outils de développement de cette langue et tous les travaux seront supervisés par l'académie de la langue et culture amazighes qui sera mise en place dans le cadre des nouvelles dispositions de la Constitution consacrant Tamazight langue nationale et officielle».
Pour le Pr Hadjar, «ce colloque va permettre à la langue amazighe d'atteindre le stade pratique et technique à travers les recherches et l'unification des dialectes qui constitueront des références linguistiques en vue de son utilisation plus large».
Et d'ajouter : «Tamazight se trouve aujourd'hui entre les mains des académistes et c'est la meilleure voie pour son évolution», poursuit-il. M. El Hachemi Assad, secrétaire général du Haut Commissariat à l'Amazighité a abondé dans le même sens, estimant que pour la confection des dictionnaires, Tamazight va être dotée de moyens d'expression et de lexicologie sur une base consensuelle, ce qui permettra la généralisation de son utilisation dans tous les domaines à travers le pays».
Par ailleurs, le ministre Hadjar a été très optimiste. Il a rassuré que la «prochaine rentrée universitaire s'effectuera dans des conditions sereines aussi bien à Béjaïa qu'à l'échelle nationale», arguant cela par le fait que «l'université de Béjaïa offre 10 000 places pédagogiques et 6 000 lits qui seront réceptionnés en juin», ainsi la réception d'un nombre important de places pédagogiques au niveau national. Le ministre a indiqué, dans le même sillage, que «le taux moyen d'occupation des infrastructures universitaires à l'échelle nationale est de 60%».
Il a envisagé à ce propos «d'allonger les horaires de l'enseignement jusqu'à 22h ou minuit dans les grandes villes comme ce fut le cas par le passé», souligne-t-il. En ce qui concerne la réalisation de deux universités thématiques et le niet des enseignants des départements des sciences exactes, technologie, lettres arabes et sciences juridiques de rejoindre le nouveau campus d'Amizour, M Tahar Hadjar estime que «la question n'est pas encore tranchée et qu'il attend des propositions après la concertation engagée entre toutes les composantes de l'université et que le département des langues et littératures arabes peut rester à Aboudaoua». Le ministre a parlé aussi des activités accessoires de l'université, disant que cette dernière «peut rentabiliser ses recherches dans des domaines comme la pharmacie, les énergies renouvelables, etc.».
Il convient de noter que le premier responsable du secteur de l'enseignement supérieur a visité plusieurs chantiers en cours de construction, notamment le Centre national de recherche en langue et culture amazighes dont le taux d'avancement des travaux avoisine les 30% et a inauguré un bloc administratif de 51 bureaux et 4 salles à Aboudaoua et le centre de recherche en agro-alimentaires et le centre d'innovation et transfert de technologie à Targa Ouzemour.
Il a également inspecté un bon nombre de projets dont les 70 logements de fonction à standing d'El-Kseur et a procédé à l'ouverture également d'un auditorium de 1 000 places pédagogiques à Aboudaoua, 12 amphithéâtres d'une capacité de 300 places, une bibliothèque de 120 bureaux personnalisés et reservés exclusivement aux enseignants dans le même campus.

N. Bensalem

GHARDAÏA

Le patrimoine architectural menacé

MUSÉE à ciel ouvert, Ghardaïa et ses sept villes millénaires abrite des joyaux d'architecture qui, malheureusement, sont à la merci des outrages du temps, des constructions illicites et souffrent de la négligence de citoyens inconscients. Véritable musée architectural, la vallée du M'zab a mal dans son patrimoine.
Depuis des années, des experts en urbanisme et en architecture tirent la sonnette d'alarme, dénonçant la négligence dont font preuve aussi bien les autorités que les spéculateurs immobiliers ou autres investisseurs avides d'un bon business. Une convoitise vorace et périlleuse pour le patrimoine architectural ghardaoui. Les joyaux d'architecture légués par l'époque ancestrale ne représentent, pour cette caste, qu'une surface, un bout de terrain, du foncier à exploiter.
Cette négligence ne pouvait conduire qu'à la disparition de plusieurs chefs-d'œuvre signés par les maîtres architectes de l'époque ou, pour les plus chanceux des édifices, à une détérioration déplorable.
Face à cette réalité affligeante, qui dure depuis des années, de nombreuses journées d'étude sur la sauvegarde du vieux bâti se sont succédé, à l'image de celles organisées en date des 18 et 19/01/2016 par l'Office de protection et de promotion de la vallée du M'zab (OPVM), auxquelles ont pris part de nombreux architectes et experts nationaux, pour la création d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé, ainsi que d'une banque de données pour les opérations de restauration des sites classés. Les citoyens, qu'ils soient du domaine ou de simples amoureux de ce patrimoine unique au monde, se sont aussi érigés en défenseurs de ce legs inestimable.
Lors de plusieurs séminaires organisés sous le haut patronage du ministère de la Culture, les architectes participants ont œuvré, sensibilisé, concerté, réfléchi et avancé différentes thèses ayant pour but de sauver ce qui pourrait encore l'être en matière de vieux bâti. L'OPVM en est un exemple édifiant.
Créé en 1985, cet office à but lucratif s'est fixé comme objectif d'œuvrer pour la sauvegarde du patrimoine architectural, conformément à la loi n° 04/98, relative à la protection du patrimoine culturel des sites classés à caractère historique. Il regroupe de nombreux architectes réunis autour de valeurs communes : la préservation de la spécificité de la vallée du M'zab (classée comme patrimoine national en 1971 et comme patrimoine universel de l'Unesco, depuis 1982) et la valorisation du patrimoine architectural, la sauvegarde du vieux bâti et du tourisme culturel. C'est ainsi que la préservation du patrimoine historique a pu compter sur des actions signées par les membres très aguerris de l'OPVM. A travers la gouvernance de M. Younès Babanedjar, architecte et responsable des sites historiques au niveau du ministère de la Culture, sur la conservation et la restauration du patrimoine culturel, il a toujours insisté que la préservation du patrimoine doit également passer par la sensibilisation du citoyen, soulignant, par ailleurs, que «la sensibilisation du public est essentielle pour assurer la vie du patrimoine culturel». « Cette sensibilisation, dit-il, doit impérativement répondre à une constatation élémentaire qui veut que le patrimoine appartienne à tous et qu'il constitue l'affaire de tous. Et d'ajouter qu'une démarche de sensibilisation implique une meilleure connaissance du patrimoine architecturale de la vallée du M'zab, actuellement en péril».

Aissa Hadj Daoud

ELLES SE SONT ÉVADÉES DU CENTRE DE L'ENFANCE ASSISTÉE

LA MÉSAVENTURE DE YASMINE ET DE SAMIA

Samia et Yasmine, ce sont deux jeunes filles âgées toutes les deux de 17 ans, résidantes au Centre de l'enfance assistée à Merouana, dans la wilaya de Batna.



Ces deux jeunes mineures ont pris la décision de s'enfuir du centre, et ce, pour des raisons inconnues. Toutefois leur cavale a tourné en un véritable cauchemar, car les fugitives ne savaient pas ce qui les attendait dehors. En effet, une fois les barrières du Centre d'enfance assistée franchies, elles ont été kidnappées par un repris de justice qui les a emmenées vers un garage pour abuser d'elles.

Le communiqué de la Gendarmerie nationale a indiqué hier que le groupement territorial de la Gendarmerie nationale de Batna a reçu, samedi passé, une communication téléphonique sur le numéro vert 10 55 émanant de l'une des deux mineures, pour signaler qu'elle venait d'être séquestrée avec une amie de même âge, à l'intérieur d'un local commercial sis au centre-ville de Merouana. Alertés, les gendarmes de la brigade locale ont entamé des recherches qui ont conduit à la localisation dudit local commercial à la rue Chaghi-Saïd, au centre-ville de Merouana (Batna), où ils ont procédé à une perquisition. Les gendarmes enquêteurs ont ainsi réussi à libérer les deux victimes et à interpeller le mis en cause (repris de justice) âgé de 46 ans, avec en sa en possession une quantité de kif traité, deux couteaux, une hache, trois comprimés de psychotropes et deux bouteilles de vin. L'identification des deux jeunes filles a révélé qu'elles se sont évadées toutes les deux du Centre de l'enfance assistée de Guelma. Avisé, le procureur de la République près le tribunal de Merouana a prescrit la remise des adolescentes au-dit centre après leur audition et la présentation du mis en cause à l'issue. Une enquête est ouverte par la brigade de Gendarmerie nationale de Merouana.

F. Sofiane

ARRÊTÉ EN POSSESSION DE 1,5 KG DE DROGUE SUR L'AUTOROUTE

Un narcotrafiquant blesse un gendarme et tente de fuir

UN NARCOTRAFIQUANT a été arrêté hier en possession de 1,5 kg de cannabis dissimulé dans un véhicule, suite à un contrôle effectué par les gendarmes sur l'autoroute Est-Ouest. Selon la Gendarmerie nationale (GN), le narcotrafiquant a blessé un gendarme avec une arme blanche qu'il avait en sa possession, avant de tenter de s'enfuir. Il a été procédé à son arrestation, a précisé un communiqué de la GN, lors d'une patrouille sur le tronçon de l'autoroute Est-Ouest reliant Sétif à Constantine, lorsque les gendarmes du peloton de sécurité routière d'Aïn S'fiha (Sétif) ont soumis au contrôle un véhicule léger immatriculé à Alger, stationné sur la bande d'arrêt d'urgence dans la circonscription communale de Sétif. C'est là qu'ils ont découvert sous le siège du conducteur 1,5 kg de kif traité. Au cours de son arrestation, le conducteur a asséné un coup de couteau à l'un des gendarmes, l'atteignant à la main gauche. Celui-ci a reçu les soins nécessaires à l'hôpital de Sétif, tandis que le conducteur, qui a été interpellé, a été remis, avec son moyen de locomotion et la substance saisie, aux gendarmes de la section de recherches de Sétif pour enquête.

F. S.

POUR S'EMPARER DE SON VÉHICULE

Ils ont enlevé la victime à Blida et l'ont assassinée à Tizi Ouzou

UN CRIME crapuleux vient d'avoir lieu à Aït Yahia (Tizi Ouzou). Un jeune transporteur de marchandises a été retrouvé mort dans une forêt à Tizi Ouzou, après avoir été porté disparu depuis près d'une quinzaine de jours. La victime a été enlevée par quatre individus, a précisé la Gendarmerie nationale, avant d'être emmenée de force vers la commune d'Aït Yahia où les quatre criminels l'ont achevée et enterrée pour dissimuler leur crime. En effet, selon un communiqué de la Gendarmerie nationale, cette affaire de meurtre a été élucidée par les gendarmes de la brigade de Zabana (Blida), dans le cadre de l'ouverture d'une enquête portant sur la disparition du nommé D.A. âgé de 37 ans, transporteur public de marchandises et demeurant à Blida. Ce dernier, qui a quitté son domicile parental à bord de son fourgon le 29 février dernier à 5 heures du matin, n'a plus donné de ses nouvelles. Alertés par les membres de sa famille, les gendarmes enquêteurs ont entamé les investigations qui ont conduit à l'interpellation d'un repris de justice, le nommé T.D âgé de 43 ans, demeurant également au centre-ville de Blida, suspecté d'avoir enlevé la victime. Au cours de l'enquête, le présumé auteur de l'enlèvement a reconnu avoir assassiné la victime puis inhumé son corps dans une forêt au village Taga, commune d'Aït-Yahia (Tizi-Ouzou), avec la complicité de trois personnes, pour ensuite s'emparer de son moyen de transport. Poursuivant l'enquête, les gendarmes de ladite brigade ont interpellé les trois autres mis en cause suite à une opération menée au centre-ville de Blida. En vertu d'une autorisation d'extension de compétence, les gendarmes enquêteurs assistés par ceux de la section de recherches de Tizi-Ouzou et de la Section de sécurité et d'intervention du groupement territorial, ont exhumé, après moultes recherches, le corps de la victime en état de décomposition, dans la forêt Aït Djoudi, à hauteur dudit village.

F. S.

IL A SAUVAGEMENT ASSASSINÉ SA VICTIME

Le pourvoi en cassation du boucher tortionnaire de Bordj El-Kiffan bientôt examiné

LES JUGES de la chambre criminelle de la Cour suprême statueront, au cours des prochains jours, dans l'affaire du boucher tortionnaire de Bordj El-Kiffan, qui a été condamné lors de son premier jugement à la peine capitale. Le bourreau de la cité d'El-Doum espère, grâce pourvoi en cassation introduit au lendemain de sa condamnation, arguant que la sentence prononcée à son encontre par le tribunal criminel d'Alger était sévère voir sa peine révisée.

Le mis en cause a, pour rappel, assené à sa victime plusieurs coups de couteau au niveau du cou et du thorax, et a renversé sur elle un hachoir. Après s'être assuré de sa mort, il l'a pliée en deux et mis dans des sacs de poubelle avant de la transporter à bord d'un véhicule léger, emprunté la veille, de Bordj El-Kiffan vers El-Mohammadia, où il s'est débarrassé du cadavre dans une décharge publique, près du centre hospitalo-universitaire Hassen-Badi.

Le procès du bourreau de Bordj El-Kiffan restera sans aucun doute gravé dans la mémoire de tous ceux qui ont assisté à l'audience. Il restera gravé dans la mémoire du président de l'audience, M. Boubettra Abdelmalek, de ses deux conseillères, Mmes Hamida Djoglaf et Djamila Berkane, du représentant du parquet général, Ali Maariche, des membres du jury, des avocats et des journalistes, parce que le sang-froid dont a fait preuve le mis en cause en répondant aux questions du président en charge du dossier, du procureur général mais aussi de son avocat donnait froid dans le dos. L'inculpé répondant aux initiales de H. K., la trentaine dépassée, boucher de son état, originaire de Tizi Ouzou et demeurant à Bordj El-Kiffan, sans antécédents judiciaires, a tout fait pour faire croire, deux heures durant, qu'il n'avait nullement l'intention d'attenter à la vie de sa victime et qu'il avait simplement invité celle-ci à dîner en vue de régler un différend concernant une somme d'argent.

Le bourreau, qui était redevable de 68 millions de centimes à la victime, a élaboré un plan machiavélique. Il a d'abord libéré, la veille des faits, son employé auquel il a expliqué qu'il pouvait ne pas venir sous prétexte qu'il n'y avait plus de viandes blanches et rouges dans le commerce.

Puis, il a appelé sa victime et l'a invitée à se présenter au local commercial en ayant préparé, entre autres, des couteaux et un hache-viande pour commettre son crime.

Le défunt, qui ignorait tout du sort que lui réservait son agresseur, n'a à aucun moment douté qu'il rendrait l'âme ce jour-là et que son corps allait être découvert en état de décomposition avancée, trois jours, plus tard par les éboueurs de la commune d'El-Mohammadia. Une fois arrivée, la victime a demandé poliment et gentiment à son patron de lui remettre son argent. Le ton est monté, une rixe s'en est suivie, durant laquelle le criminel, sans hésitation aucune, a fait usage des armes blanches qui se trouvaient sur lieux du drame, assénant à la victime plusieurs coups de couteau, notamment au niveau du cou et du thorax, avant de la mobiliser pendant quelques minutes et de faire tomber sur elle un hachoir pesant 25 kg. Après s'être assuré que sa victime avait rendu l'âme, le bourreau a dissimulé le corps dans des sacs de poubelle avant de le placer au frigidaire de 11h30 jusqu'à 17 heures, et ce afin que le sang cesse de couler ! Le bourreau a ensuite nettoyé son local commercial pour effacer toute trace du meurtre. Il s'est par la suite rendu à son domicile où il y a pris une douche.

Le comble dans cette affaire, c'est que lorsque le père de la victime et son ami l'ont appelé pour demander des nouvelles du défunt, le criminel a répondu ne pas avoir vu la victime depuis longtemps. Il a même participé à l'opération de recherches initiée par le père et ses amis pour retrouver D. Mohamed.

Lors de son passage à la barre, l'incriminé a tout fait pour réfuter la thèse portant sur son intention de tuer son antagoniste : «Je n'avais nullement l'intention d'attenter à la vie du défunt. Ce dernier voulait m'assener un coup de couteau. Il s'est emparé d'un couteau qui était déposé sur le présentoir. Je le lui ai enlevé et lui ai asséné plusieurs coups au niveau du cou et du thorax ! «. Il a par ailleurs affirmé que la victime le harcelait à cause des 68 millions de centimes qu'il lui avait empruntés. A la question de savoir s'il a tenté, à un moment ou à un autre, de secourir sa victime, le bourreau a répondu: «Je ne l'ai pas fait, monsieur le président, car j'avais très peur. J'ai pris la fuite et je me suis réfugié dans la wilaya de Béjaïa !». Dans son réquisitoire, le procureur général, qui a requis la peine capitale, a estimé que, dans cette affaire, toutes les preuves légales et matérielles relatives à l'accusation sont formelles et fondées, notamment en ce qui concerne l'intention criminelle et la préméditation. Il a ajouté que l'inculpé ne mérite ni clémence ni indulgence de la part du tribunal criminel pour la simple raison qu'il a commis un crime crapuleux sans motif. Les avocats de la défense se sont contentés de demander l'application des articles ayant trait aux circonstances atténuantes, conformément à l'article 53 bis du code pénal et à l'article 592 du code des procédures pénales, se basant sur le casier judiciaire vierge de leur client.

Après délibérations, le tribunal criminel a répondu à l'unanimité par oui quant à la culpabilité de l'inculpé et par non concernant les circonstances atténuantes.

A la lecture du verdict, le bourreau est resté bouche-bée, jetant des regards évasifs aux membres du tribunal et à ses ses avocats.

Redouane Hannachi

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF
CONSERVATION DES FORETS
IMMEUBLE DE LA PEPINIERE N.I.F N°0995 0201 903 6916

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N° 01/C.F.C/2016 - Opération NK5 226 8 262 102 12 04

Programme de consolidation à la croissance économique 2012

Le Wali de la Wilaya de Chlef représenté par le conservateur des forets lance avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation des restes des travaux d'ouverture de pistes forestières sur 36.5 km à travers la wilaya de chlef, reparties comme suit :

Lot N°	Communes	Impact	Distance (KM)
02	Zeboudja	Beni Derdjine	6.5
	Beni Rached	Laaradj	2
	Beni Rached	Bouhadjela	3
03	Boukadir	Athmania	5
	Ouled Ben AEK	Sidi Yakoub	5
	Sendjas	Sidi Salah	5
04	S/Abedrrahmane	Dramla	3
	Beni Haoua	Beni Abdesselem	3
	Breira	Beni Akil	2
	Breira	Bouriache	2

Le cahier des charges doit être retiré par le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet. Dans le cas d'un groupement momentané d'entreprises, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant désigné à cet effet, sauf stipulation contraire dans la convention de groupement.
Le cahier des charges est retiré auprès de la Conservation des forets - Immeuble de la Pépinière - Chlef.

- **CONDITIONS MINIMALES D'ELIGIBILITE**

Pour les entreprises ou groupement momentané d'entreprise ayant le certificat de qualification et de classification professionnelle en travaux public catégorie deux (02) et plus activité principale et ayant réalisé un projet de même nature pour les 10 dernières années (ouverture de piste, Aménagement de piste, consolidation de piste, revêtement de route Aménagement urbain) justifié par une attestation de bonne exécution délivré par le maître d'ouvrage, et ayant un(01) camion tout tonnage et un(01) bull justifiés par les copies des cartes grises ou carte jaune et assurances en cours de validité.

Les entreprises ou groupement momentané d'entreprise peuvent soumissionner pour Un ou plusieurs lots séparément et prétendre Un et ou plusieurs lots avec moyens humains et matériels distincts.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière

1) DOSSIER DE CONDIDATURE :

1. La déclaration de candidature dûment remplie, signée et datée.
2. La déclaration de probité dûment remplie, signée et datée.
3. Copie du statut de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une personne morale.
4. Copie du document relatif aux pouvoir habilitant le personne à engagé l'entreprise.
5. Copie du certificat de qualification et de classification professionnelle en travaux public catégorie deux (02) et plus activité principale
6. Moyens matériels justifiés par les copies des cartes grisés ou carte jaune et assurances en cours de validité.
7. Moyens humains justifiés par les copies des diplômes, la déclaration d'affiliation à la CNAS moins de trois(03) mois ou par la déclaration annuelle des salaires.
8. Copie de références professionnelles justifiées par les attestations de bonnes exécutions délivrées par les maîtres d'ouvrages pour les 10 dernières années.

2) OFFRE TECHNIQUE :

1. La déclaration à souscrire dûment remplie, signée et datée.
2. le cahier des charges (instruction aux soumissionnaires, cahier des clauses administratives générales, cahier des prescriptions techniques communs et cahier des prescriptions spécial) signée et datée, portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
3. mémoire technique justificatif.
4. planning des travaux pour chaque lot conforme au détail quantitatif et estimatif cachetée et signée.
5. Procès verbal de visite du site de travaux.

3) OFFRE FINANCIERE :

1. La lettre de soumission dûment remplie, cachetée, signée et datée.
2. Bordereau des prix unitaires renseigné en chiffre et en lettre cachetée et signée.
3. Le détail quantitatif et estimatif renseigné en chiffre cachetée et signée.

Les offres doivent être déposées en plis portés au secrétariat de la conservation des forets
Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetée, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention «dossier de candidature», «offre technique» ou «offre financière», selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

A MONSIEUR LE CONSERVATEUR DES FORETS DE LA WILAYA DE CHLEF
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERTE AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°01/CFC/2016
" À N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES"
TRAVAUX D'OUVERTURE DE PISTES FORESTIERES SUR 36.5 KM
Lot N°.....

La durée de préparation des offres est fixée au 21ème jours à compter de la première publication du présent avis dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), dans les quotidiens nationaux en longue arabe et étrangère ou le portail des marchés publics.
Lorsque le dernier jour de la durée de préparation des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. et à la même heure
La date de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres **Avant 14 h.00**.
L'ouverture des plis des offres techniques et financières se fera en séance publique au dernier jour de la durée de préparation des offres **à partir de 14 H 00**, au niveau du siège de la conservation des forêts – Immeuble de la Pépinière - Chlef.
Les entreprises soumissionnaires sont cordialement invitées à la séance d'ouverture des plis.
Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois mois à partir de la date limite de dépôt des offres.

Le Conservateur

Le Jeune Indépendant **du 14/3/2016 / ANEP N° 409 558**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DE BATNA-1-
VICE-RECTORAT DU DEVELOPPEMENT DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ORIENTATION

NIF : 098905015000245

Avis d'Annulation d'Attribution Provisoire

- Conformémentaux dispositions de l'article 114 du Décret Présidentiel N°10/236 du 07/10/2010, modifié et complété portant la réglementation des marchés publics.
- Suite à l'avis d'attribution provisoire de l'appel d'offres national restreint N° : 08/VRDPO/UB/2013relatif auprojet : **Réhabilitation et Réfection des Anciennes Structures de l'Université de Batna**

Lot N°07 : Peinture

Publié dans les journaux « **An-Nasr** » le **30/07/2014** et « **Le Jeune Indépendant**» le **30/07/2014**au soumissionnaire **BIDA AMAR**d'un montant de **12 075 231,87 DA**

- Suite à la décision ministérielle **N° 106 du 26/01/2016**par Monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique portant l'annulation de l'attribution provisoire du marché.

L'université de Batna-1-informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à ladite opération de l'annulation del'attribution provisoire du marché.

Le Jeune Indépendant **du 14/3/2016 / ANEP N° 409 576**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'EL-OUED
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
Matricule fiscale : 09983019000716 / N.I.S : 0002.3901.600?5.44

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES AVIS N° 04/2016

La Direction de l'Urbanisme et de l'architecture et de la Construction de la wilaya d'El-Oued lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour:

- **Réalisation terrassement généraux de L'assiette devant recevoir: 500 (400+100) logement LV au plan d'occupation du sols n° 45 commune El-Oued sur une surface de 10 Ha (lot complément).**

Les entreprises qualifiées (qualification activité principale travaux public catégorie trois et plus) intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Urbanisme et de l'architecture et de la Construction de la wilaya d'El-Oued cité 19 Mars (Bureau contentieux).

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de codidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dant des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention "dossier de candidature", "offre technique","offre financière", selon le cas, Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention **(à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres- appel d'offres n°04/2016 la Réalisation)**Ces dossiers sont composés comme suit :

1/ Le dossier de candidature contient:

- Une Déclaration de candidature dûment renseignée et signée par le gérant de l'entreprise - Déclaration de probité dûment renseignée et signée par le gérant de l'entreprise- Copie du statut de la société et les modifications , le cas échéant , dans le cas d'une personne morale- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise- Copie du qualification activité principale travaux public catégorie trois et plus - Copie Bilan financière ou Attestation du chiffre d'affaires Pour les trois dernieres années - Attestations de bonne exécution- Liste des moyens humains - Liste des moyens matériels

1/Offre Technique :

- Déclaration à souscrire dûment renseignée et signée par le gérant de l'entreprise –tout document permettant d'évaluer l'offre technique: un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n° 15/247 correspondant au 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

2/Offre Financière :-Lettre de soumission –Le Bordereau des prix unitaires(BPU) – Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) – la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Les soumissionnaires resterons engagés par leurs offres pendant trois mois (3 mois) + Le délais de préparation des offres à partir du dernier délais du préparation des offres.dant le cas de l'entreprise attributaire d'un marché public, le délai de validité des offres est prorogé systématiquement d'un mois supplémentaire.
Le délais de préparation des offres est fixé à ving deux (22) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou au BOMOP.

L'ouverture des plis se fera le jours de dépôt des offres à 14 H 30 mn ,les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis de l'article 70 du décret présidentiel n° 15/247 correspondant au 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, qui se tiendra à la Direction de l'Urbanisme et de l'architecture et de la Construction de la wilaya d'El-Oued cité du 19 mars.

Si le jour de dépôt des offres et l'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le jour de dépôt des offres et l'ouverture des plis sera prolongée jusqu' au jour ouvrable suivant.

Le Jeune Indépendant **du 14/3/2016 / ANEP N° 409 585**

De la femme, cette perle que l'Islam chérit tant !

En Islam, le mariage n'est pas un sacrement ; c'est une alliance solennelle. Le Saint Coran stipule à ce sujet : «Comment oseriez-vous le reprendre après que l'union la plus intime vous ait associés l'un à l'autre et qu'elles aient obtenu de vous, un engagement solennel ? » (Sourate dite « les femmes », Verset 21).



Par Cheïkh Tahar Badaoui

Le mariage représente donc, un acte strictement juridique, matérialisant l'union solennelle de l'homme et de la femme, faite, bien entendu dans les formes légales. C'est donc, un contrat qui peut être résilié, si les clauses obligatoires de validité n'en sont pas remplies. Il n'en revêt nullement, l'aspect d'une liaison sacramentelle définitive. Par exemple, l'absence au mariage du tuteur matrimonial, l'inexistence du douaire ou l'absence de deux témoins mâles à cette union ; le contrat dans ce cas, étant frappé de nullité, le mariage ne pourrait être consommé et ce, en application des dispositions du Code actuel de la famille (Articles 9 à 39), lequel pris dans le cadre de la noble injonction du Prophète Salut Divin Sur Lui. Cependant, le projet en cours vise purement et simplement et sans raison plausible, l'annulation de ces conditions de validité, notamment la présence du tuteur matrimonial, qui reste la pierre angulaire de l'union.

Il convient de souligner à ce titre, que la majorité des jurisconsultes avertis, voient dans l'absence du tuteur matrimonial une cause de nullité absolue du contrat de mariage, pratique suivie minutieusement surtout par les peuples du Maghreb Arabe, et l'Algérie en est un. D'autres écoles, qui sont d'ailleurs des moindres, admettent simplement que la femme soit présente elle-même, au moment de mettre au point les conditions de son union, sans pour autant, oublier quand même, l'intervention de ce tuteur, en cas d'un litige éventuel. Alors, la présence du tuteur matrimonial, reste dans tous les cas de figure, une institution juridique de base, à charge pour elle d'orienter et de protéger la fille à marier et constitue, ipso facto, pour celle-ci, une forme d'assurance, guère négligeable, contre les aléas d'avenir.

L'on ne peut concevoir à présent, la polémique des uns et des autres à l'égard d'un Code visant la stabilité physique, matérielle et morale du foyer. Les uns, in-tervienent d'ailleurs d'une manière erronée, pour tenter d'abolir l'institution du tuteur matrimonial comme le prévoit le projet en cause ; d'autres, militent d'arrache-pied , pour le transfert, en cas de divorce ou de séparation du couple, de la garde des enfants en bas âge, de leur mère comme le conçoit justement la tradition du Prophète, Salut Divin Sur Lui, vers le tuteur patrimonial (disposition consacrée déjà par le Code actuel) lequel ne pouvant, malgré tout, comprendre le langage mystérieux des enfants, encore moins d'en assumer convenablement la gestion ; d'autant plus que cette qualité intrinsèque, reste le patrimoine moral de la maman. A préciser que cette garde ne pourrait être confiée à ce tuteur patrimonial que dans le cas où elle ne peut être assurée par la mère pour des conditions diverses ou par les proches ascendants ou descendants de la mère (grand-mère de l'enfant ou sa tante maternelle).

D'autres, s'acharnent contre la polygamie sans en connaître les origines ni pourquoi elle est permise. En effet, l'Islam n'a jamais eu pour but, en autorisant la polygamie de satisfaire le désir ni le plaisir. Si elle est autorisée, c'est que lors de la mission du Prophète, Salut Divin Sur Lui, les femmes étaient quatre fois plus nombreuses que les hommes à la suite des guerres entre tribus. Ces guerres et ces luttes fauchaient les chevaliers, les braves et les hommes courageux et il ne restait que femmes et enfants. Que dirions-nous à notre époque où l'on constate à cause des guerres incessantes, que cette proportion est de loin dépassée ? D'ailleurs, notre Vénéré Prophète, prédit dans une de ses sages allocutions, que l'avenir verra cette proportion douze fois plus importante, justement à cause de ces luttes insensées et sans merci, soit un homme pour cinquante femmes.

D'autre part, l'Islam n'autorise les hommes à épouser plusieurs femmes, que sous une condition, souvent difficile à réaliser. Dans le verset 3 de la Sourate dite « les femmes » le Saint Coran stipule : « Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins, …Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves que vous possédez. Cela, afin de ne pas faire d'injustice (ou afin de ne pas aggraver votre charge de famille). »

A souligner ici, dans ce verset coranique et plusieurs autres, une incitation à la libération de l'homme en général et, en particulier, à l'abolition de l'esclavage qui fût, jusqu'à la venue de l'Islam, une institution réglementée et fortement répandue. Un autre verset coranique, d'ailleurs de la même Sourate, confirme cette règle avec plus d'injonction et de prudence et dispose à cet égard : « Vous ne pourrez jamais être équitables entre vos femmes, même si vous en êtes soucieux. Ne vous penchez pas tout à fait vers l'une d'elles, au point de délaisser l'autre comme en suspens. Mais si vous vous réconciliez et vous êtes pieux…donc Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux. » (Verset 129).

On peut donc déduire de ces deux règles coraniques susvisées les prémices selon les logiciens et philosophes qu'il ne peut y avoir de mariage qu'avec une femme. L'équité exigée en cas de polygamie, quoiqu'on fasse, ne pouvant jamais être assurée ; car il s'agit là d'une équité absolue qui consiste pour le mari à aimer toutes ses épouses de la même façon ; ce qui est fort impossible.. Mais l'équité recommandée dans ce cas, est surtout une équité relative et objective ; il doit par conséquent, subvenir aux besoins de toutes ses femmes dans le cadre de ses capacités matérielles et physiques, entretenir avec elles de bonnes relations de ménage, de courtoisie, de protection et de faire régner entre elles un climat serein de confiance et de sécurité, sans favoriser l'une par rapport à l'autre, sauf pour ce qui sort indépendamment de sa volonté et de ses capacités humaines.

Il convient d'ajouter dans cet ordre d'idées, qu'en établissant la monogamie obligatoire et en l'imposant par des lois d'une sévérité implacable, le christianisme a-t-il porté la moindre atteinte à la polygamie ? Personne n'oserait le soutenir. Car, que de rois de France, très chrétiens, furent en même temps très polygames et très honorés par l'Eglise.

En cela la loi islamique reste plus souple et demeure plus en accord avec les besoins de la société que la loi occidentale qui ne la permet en aucune façon. A présent, quelques éclaircissements s'imposent. Supposons par exemple qu'une femme, mère de plusieurs enfants en bas âge, soit atteinte d'une maladie chronique grave, probablement incurable, ne pouvant répondre aux exigences de son foyer ; d'autre part, son mari ne peut y engager une servante pour des travaux domestiques, quand bien même, celle-ci étant fort déconseillée pour la garde des enfants mineurs ; celui-ci a également le droit de mener sa vie conjugale. Que faire dans ces conditions alarmantes ?

Supposons maintenant que l'épouse malade consente à ce que son mari prenne une deuxième femme et que cette seconde accepte d'épouser un homme dans ces conditions. La loi occidentale qui enseigne la liberté et la civilisation, non, elle s'y oppose en brandissant hautement son épée. Elle préférera là, n'importe quelle solution immorale, plutôt que de consentir à un mariage légal qui apporterait le bonheur au foyer affligé. La polygamie ne saurait par conséquent, être une règle, mais une exception dont les avantages apporteraient des solutions souhaitées aux problèmes de l'heure inattendus.

Dans la doctrine islamique, la femme n'occupe guère un rang inférieur à celui de l'homme dans la hiérarchie familiale ou sociale, comme le pensent certains arrivistes, moins avertis et mal initiés à la compréhension de la linguistique coranique. Il ne peut en être autrement, d'autant plus qu'il s'agit de deux créatures humaines issues d'une même âme et d'une même essence.

En effet, la supériorité de l'homme sur la femme à laquelle se réfère le Saint Coran dans les versets 34 et 35 de la Sourate dite « les femmes » est ainsi conçue : « Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand ! Si vous craignez le désaccord entre les deux (époux), envoyez alors un arbitre de sa famille à lui, et un arbitre de sa famille à elle. Si les deux veulent la réconciliation, Allah rétablira l'entente entre eux. Allah est certes, Omniscient et Parfaitement Connaisseur. »

Cette supériorité ne pourrait s'appliquer au domaine intellectuel. Sur ce plan, aucune distinction n'est à observer ; mais il en est autrement de la nature de la femme. En d'autres termes, l'homme jouissant d'une constitution physique plus robuste, peut aisément accomplir des travaux plus pénibles. C'est là une des raisons qui a orienté le législateur sur le plan international, à interdire, dans les entreprises de quelque taille qu'elles soient, le travail de nuit pour les femmes et les enfants mineurs.

De plus, l'homme, plus que la femme, se caractérise par ses jugements plus nuancés et agit en général d'une manière mieux réfléchie et moins spontanée. Quant à la femme dont la corde émotionnelle et sentimentale est fortement plus développée par rapport à celle de l'homme, possède également ses propres qualités.

C. T. B.

A Suivre

AVEC LA BAISSE DES EXPORTATIONS CHINOISES

LE FMI ÉMET UN NOUVEL AVERTISSEMENT SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

Le Fonds monétaire international a mis en garde cette semaine contre un nouvel affaiblissement de l'économie mondiale après la publication des chiffres montrant une baisse significative du commerce chinois et mondial.



Dans un important discours à l'Association nationale pour l'économie d'entreprise à Washington mardi, le premier directeur général adjoint du FMI, David Lipton, a déclaré qu'il était «très déconcertant» que le développement de «l'aversion au risque» conduise à un «fort repli des flux de capitaux et du commerce mondial.»

Il a noté que les marchés émergents ont connu une sortie de capitaux de 200 milliards de dollars l'an dernier par rapport à une entrée nette de 125 milliards de dollars en 2014. «Les flux commerciaux en même temps sont traînés vers le bas par la faiblesse de la croissance des exportations et des importations dans les grands marchés émergents comme la Chine, ainsi que la Russie et le Brésil, qui ont été soumis à un stress considérable», a-t-il dit.

Lipton a fait ses remarques à la suite de la publication de données montrant que les exportations chinoises ont connu leur plus forte contraction depuis 2009. C'est un autre signe que l'économie mondiale, loin d'être sur la route de la «reprise», soit devant une baisse continue de la demande.

En février, les exportations chinoises ont baissé de 25,4 pour cent en dollars par rapport à février 2015, après une chute de 11,2 pour cent en janvier, alors que les importations ont diminué de 13,8 pour cent, après une baisse de 18,8 pour cent en janvier. Bien que les chiffres aient été quelque peu déformés en raison de problèmes liés à la fête du Nouvel An lunaire, les chiffres de janvier et février démontrent une baisse marquée par rapport à l'année précédente, et personne n'attend que les données de mars aillent montrer une amélioration.

Les résultats chinois sont les dernières d'une série de rapports montrant une baisse du commerce mondial, en particulier au cours des deux dernières années, en raison de l'intensification de tendances à la récession. Dans les années précédant la crise financière, le commerce mondial a augmenté à un taux qui était le double environ du taux de croissance pour l'économie mondiale elle-même. Depuis 2011, le taux a été en ligne avec ce chiffre, ou même en dessous.

La valeur du commerce en chute

L'an dernier, la valeur du commerce mondial a chuté de 13,8 pour cent en dollars, la première contraction depuis 2009. Les chiffres publiés la semaine dernière aux États-Unis, la plus grande économie du monde, montrent la même tendance que la deuxième plus grande économie, la Chine. Les exportations américaines ont chuté de 2,1 pour cent, tandis que les importations ont diminué de 1,3 pour cent. La valeur des exportations de marchandises des États-Unis était la plus basse depuis février 2011.



Lipton a conclu son discours en répétant le mantra officiel que « la reprise économique mondiale se poursuit. « Cependant, tout ce qui a précédé a montré que le contraire était le cas.

« La dernière lecture de l'économie mondiale du FMI montre une fois encore une ligne de base qui s'affaiblit «, a-t-il dit. « En outre, les risques ont encore augmenté, avec des marchés financiers volatils et de bas prix des marchandises créant de nouvelles inquiétudes sur la santé de l'économie mondiale. «

Ces préoccupations ont été nourries par « la perception que dans de nombreux pays les décideurs sont à court de munitions ou ont perdu la volonté de les déployer. « Répétant l'appel lancé par le FMI avant la récente réunion du G20 à Shanghai, il a dit que c'était : « impératif que les pays avancés et ceux en développement dissipent cette notion dangereuse en faisant revivre l'esprit audacieux d'action et de coopération qui a caractérisé les premières années de l'effort de redressement. «

Il a affirmé que la réunion du G20 avait reconnu que l'économie mondiale est restée trop faible, mais elle avait fourni « une certaine assurance que les pays sont prêts à agir si nécessaire. « En fait, telles sont les divisions au sein du G20 que les propositions de coopération n'ont même pas été incluses à l'ordre du jour de la réunion. Comme un certain nombre de reportages l'ont noté, la réunion a été caractérisée par les efforts de chaque pays de blâmer tous les autres pour la détérioration de la situation.

Lipton a souligné à la fois ce qu'il a appelé « des héritages non résolus « et « l'émergence de nouveaux risques. « Dans de nombreuses régions d'Europe, la dette gouvernementale et privée, ainsi que les prêts non performants des banques, sont demeurés élevés. Aux États-Unis, les besoins d'infrastructures non remplis « réduisent les perspectives économiques «, tandis qu'au Japon, « la déflation met la reprise en péril. «

La menace des excédents

En plus de ces « héritages «, de nouveaux risques se sont développés : « Le ralentissement économique mondial fait du mal aux bilans bancaires et les conditions de financement se sont considérablement durcies «, a-t-il averti. « Dans les marchés émergents, la capacité excédentaire est en train d'être défaite par une forte baisse des dépenses en immobilisations, alors que la croissance de la dette privée, souvent libellée en monnaie étrangère, augmente les risques pour les bilans des banques et des pays souverains [gouvernements]. «

Lipton a souligné que la baisse des indices boursiers pour cette année impliquait une perte de capitalisation boursière de plus de 6000 milliards de dollars, ce qui équivaut à environ la moitié du total des pertes subies dans la phase la plus aiguë de la crise financière de 2008. Alors que le déclin à l'échelle mondiale était de 6 pour cent, certains marchés ont subi des pertes de 20 pour cent.

Il a prévenu que la faible demande mondiale prolongée associée à la turbulence financière a créé le risque de « boucles de rétroaction négative « entre l'économie réelle et les marchés financiers, générant la déflation et la « stagnation permanent «, une situation où le niveau de l'épargne dépasse en permanence la demande de fonds d'investissement.

En d'autres termes, la faible demande mondiale, dans une large mesure le résultat de la faiblesse des investissements, conduit à la volatilité financière, qui à son tour conduit à la réduction des investissements, abaissant encore la demande.

Lipton a dit que les exportateurs de matières premières ont dû reconnaître que les prix des marchandises « pourraient bien rester inférieurs en permanence. « Cette évaluation a également été faite par Goldman Sachs, l'une des plus grandes banques opérant sur les marchés des matières premières. Dans une série de rapports publiés cette semaine, elle dit que la récente flambée des prix était susceptible d'être temporaire, et le déclin sur 20 mois avait encore à durer avant que l'approvisionnement se réduise et que les marchés se rééquilibrent.

Lipton a répété la déclaration désormais obligatoire des grandes institutions économiques du monde selon laquelle les leçons de l'histoire devaient être apprises et les politiques égoïstes, dans lesquels un pays tente d'améliorer sa position au détriment des autres, devaient être évitées parce que, à long terme, elles rendent tous les pays plus pauvres.

L'un des principaux mécanismes de ces « jeux à somme nulle « est la dévaluation compétitive de la monnaie. Mais, ces mesures sont intensifiées et non diminuées. Alors que toutes les banques centrales insistent pour dire que leurs programmes d'assouplissement quantitatif et de taux d'intérêt négatifs, à travers lesquels elles injectent l'argent dans le système financier, ne sont pas destinés à abaisser la valeur de leur monnaie, c'est bien là leur effet.

Suite à la décision de la Banque du Japon de présenter des taux d'intérêt négatifs à la fin de janvier, une nouvelle étape dans cette direction est attendue aujourd'hui lorsque le conseil d'administration de la Banque centrale européenne (BCE) se réunira. Beaucoup prévoient que la BCE va étendre son programme d'assouplissement quantitatif et faire passer les taux d'intérêt en territoire négatif, ce qui exacerbe les tensions sur les marchés financiers.

Patrick Martin
Source :mondialisationca.

L'OPPOSITION POLITICO-TERRORISTE EXIGE LE DÉPART DU PRÉSIDENT SYRIEN

Le sort d'Al-Assad ligne rouge pour Damas

Le gouvernement syrien a prévenu samedi que le sort du président Bachar al-Assad était une «ligne rouge» et a exclu d'aborder cette question avec l'opposition lors des négociations indirectes prévues à partir de demain à Genève.



Alors que la guerre dévastatrice en Syrie entre le 15 mars dans sa sixième année, le sort du président al-Assad reste l'une des principales pommes de discorde entre le gouvernement et l'opposition qui exige, comme ses alliés étrangers, son départ.

L'opposition a même durci sa position avant l'ouverture des pourparlers en déclarant que pour elle toute transition politique en Syrie devait commencer par le départ du président syrien du pouvoir ou bien par sa mort.

«Nous considérons que la période de transition doit débuter avec la chute ou la mort de Bachar al-Assad», a déclaré à deux agences de presse le négociateur en chef de l'opposition syrienne, le chef terroriste salafiste Mohammed Allouche.

Cette transition «ne peut pas commencer avec la présence de ce régime ou avec le chef de ce régime (sic) encore en place», a ajouté le terroriste Mohammed Allouche au cours d'une interview dans un grand hôtel de Genève.

L'ONU n'avait pas réussi à faire démarrer les pourparlers début février. Cette fois, ce démarrage est rendu possible par une trêve sans précédent entre armée et rebelles, initiée par Washington et Moscou et globalement respectée depuis son entrée en vigueur le 27 février.

L'issue des discussions reste très incertaine tant le fossé est grand entre le gouvernement, soutenu par la Russie et l'Iran, et l'opposition appuyée par les Occidentaux, en premier lieu les Etats-Unis, ainsi que la Turquie et des pays arabes comme l'Arabie Saoudite et le Qatar.

«Nous ne négocierons avec personne qui veut discuter de la présidence. Bachar al-Assad est une ligne rouge et si les dirigeants de l'opposition veulent continuer avec cette position, c'est mieux qu'ils ne viennent pas» à Genève, a lancé le ministre syrien des Affaires étrangères, Walid Mouallem, lors d'une conférence de presse à Damas, avant que ne soient connues les déclarations de Mohammed Allouche. A l'ordre du jour des discussions prévues du 14 au 24 mars, «un nouveau gouvernement inclusif, une nouvelle Constitution et de nouvelles élections» législatives et présidentielle qui doivent être organisées dans les 18 mois sous l'égide des Nations unies, selon l'émissaire de l'ONU Staffan de Mistura.

Le Haut comité des négociations (HCN), qui rassemble les groupes clés de l'opposition, et financé par Riyad insiste, lui, sur la «constitution d'un corps exécutif transitoire doté de tous les pouvoirs exécutifs» et dans lequel le président al-Assad «n'a pas sa place».

Le négociateur en chef Mohammed Allouche et le président de la délégation de l'opposition, Assad al-Zoabi, sont arrivés samedi à Genève au moment où le gouvernement menaçait de ne pas participer aux discussions si l'opposition n'était pas sur place demain.

Par ailleurs, le chef de la diplomatie syrienne s'est montré agacé par les propos de Staffan de Mistura sur les élections, en soulignant que celui-ci n'avait «pas le droit de discuter de la présidentielle». «C'est du seul ressort du peuple syrien», a-t-il dit. Avant le lancement des discussions inter-syriennes, le secrétaire d'Etat américain John Kerry a annoncé que des observateurs russes et américains se pencheraient sur les quelques violations de la trêve lors de réunions à Genève et Amman.

«Le niveau de la violence a été réduit de 80% à 90%, ce qui est très significatif», a dit John Kerry en Arabie saoudite, avant d'arriver à Paris pour y rencontrer hier ses homologues français, allemand, britannique et italien pour faire le point sur la Syrie.

Pour lui, les pourparlers de Genève marquent «une étape cruciale pour une solution politique» du conflit qui a fait en près de cinq ans plus de 270.000 morts, poussé à la fuite la moitié de la population et provoqué une catastrophe humanitaire avec notamment une crise migratoire qui a atteint les portes de l'Europe.

Mais même en cas de progrès à Genève, les groupes terroristes Etat islamique (EI) et Front Al-Nosra, qui contrôlent la moitié du territoire syrien, continueront de combattre. Exclus de la trêve, ils restent la cible des frappes de la Russie et de celles de la coalition internationale dirigée par les Etats-Unis.

M. K. et agences

BRÉSIL

Manifestations contre la présidente Rousseff

DES MANIFESTATIONS ont été convoquées hier dans tout le Brésil pour réclamer le départ de la présidente de gauche Dilma Rousseff, embourbée dans une crise politique majeure qui menace d'entraîner sa destitution. Mme Rousseff a appelé samedi soir les Brésiliens à manifester pacifiquement alors que des débordements sont craints entre anti et pro-gouvernement. «Je lance un appel pour qu'il n'y ait pas de violences. Tout le monde a le droit de manifester, personne, d'aucun bord, de commettre des violences», a-t-elle exhorté.

ETATS-UNIS

Obama appelle les Républicains à rejeter les insultes

BARACK OBAMA a appelé samedi les candidats en course pour la Maison Blanche à rejeter les «insultes et les railleries de cour d'école», les «violences» et les «divisions fondées sur la race ou la foi». Le président Obama a ajouté que l'Amérique se portait bien, contrairement à ce que répète le milliardaire républicain Donald Trump, qui a annulé vendredi à Chicago un meeting émaillé d'échauffourées.

YÉMEN

Au moins douze terroristes d'Al-Qaïda éliminé



AU MOINS 12 terroristes d'Al-Qaïda et deux membres des forces de sécurité ont été tués avant-hier dans de violents combats et des raids aériens de la coalition arabe à Aden, la deuxième ville du Yémen, selon des sources de sécurité. Des avions de combat et des hélicoptères Apache de la coalition saoudienne ont lancé quatre raids en soutien aux forces de sécurité, engagées dans les accrochages contre des terroristes d'Al-Qaïda à Al-Mansourah, un quartier résidentiel devenu un fief du réseau extrémiste, selon les mêmes sources.

AFIN DE FAIRE FACE AU TERRORISME EN TUNISIE

Le gouvernement appelle les Tunisiens à faire des dons

LE CHEF du gouvernement tunisien Habib Essid a appelé samedi ses concitoyens à faire des dons au Fonds national de lutte contre le terrorisme, moins d'une semaine après une attaque sans précédent contre des installations sécuritaires à Ben Guerdane, près de la Libye.

Habib Essid «a invité les membres du gouvernement et les hauts cadres de l'Etat à faire don d'un jour de travail au profit du Fonds de lutte contre le terrorisme», selon un communiqué du gouvernement. «Il a également exhorté les fonctionnaires, les agents de l'Etat et les citoyens à prendre part à cette initiative pour soutenir l'effort national dans la lutte contre le fléau du terrorisme».

Le président Béji Caïd Essebsi s'était auparavant rendu dans un bureau de poste du centre-ville de Tunis pour faire don d'un mois de salaire à ce Fonds, «une participation symbolique afin de soutenir les institutions sécuritaires et militaires» selon un communiqué de la présidence. Le président Essebsi a appelé «tous les Tunisiens, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, à appuyer les efforts de l'Etat dans sa guerre contre le terrorisme».



Lundi dernier à l'aube, des dizaines de terroristes lourdement armés ont attaqué une caserne militaire, un poste de police et un poste de la garde nationale à Ben Guerdane. Selon un bilan officiel, 49 terroristes ont été tués et neuf arrêtés pendant les assauts et les opérations sécuritaires qui ont suivi. Treize membres des forces de l'ordre et sept civils ont aussi été tués lors des attaques.

Ces assauts n'ont pas été revendiqués jusqu'à présent mais les autorités les ont imputés au groupe extrémiste Etat islamique (EI), accusé de chercher à créer un «émirat» dans cette région frontalière de la Libye.

Depuis la révolution de 2011, la Tunisie est confrontée à l'essor d'une mouvance terroriste responsable de la mort de dizaines de policiers et de soldats ainsi que de touristes, mais les attaques de lundi sont sans précédent par leur ampleur.

R. I.

TELEX

La FDA autorise l'utilisation des moustiques OGM contre le Zika aux Etats-Unis

L'AGENCE américaine des médicaments, la Food and Drug Administration (FDA), a donner son autorisation pour un lâcher expérimental de moustiques génétiquement modifiés en Floride qui pourraient permettre de limiter la propagation du virus Zika.

La FDA explique, dans un document publié sur son site internet, avoir déterminé que ces moustiques mâles baptisé «OX513A» ne présentent probablement pas de risque d'allergie pour les humains, les animaux ou l'environnement. Mais, durant plusieurs mois, la FDA entendra les évaluations des différentes parties prenantes avant que cette autorisation ne soit effectivement appliquée.

Ces moustiques «Aedes aegypti» OGM produits par la firme britannique Oxitec, sont porteurs d'un gène qui écourte nettement leur vie et celle de leurs progénitures qui meurent avant l'âge adulte.

Cela a pour effet d'éliminer les populations de moustiques sauvages qui sont les principaux vecteurs de maladies infectieuses comme le Zika, la dengue, le chikungunya ou le virus du Nil Occidental.

Ces moustiques OGM ont déjà montré une certaine efficacité à réduire les populations de moustiques sauvages lors de tests effectués au Brésil et d'autres pays d'Amérique du sud.

La FDA a décidé de soumettre sans attendre cette décision aux avis des différentes parties dans le public pour la finaliser au plus vite alors qu'avec l'arrivée des beaux jours aux Etats-Unis les moustiques vont éclore et se multiplier, avait récemment expliqué devant le Congrès un responsable de la FDA. L'agence des médicaments s'est essentiellement appuyée sur une évaluation d'impact environnemental soumis par Oxitec qui est devenue une filiale de la firme américaine de biotechnologie Intrexon. Les documents d'Oxitec et de la FDA concluent que ces moustiques OGM ne pourront probablement pas «s'échapper» pour établir de larges populations dans la nature par le fait qu'ils sont programmés pour mourir jeunes. En outre, ils ne présentent aucun danger pour les humains et les autres animaux car ils ne piquent pas étant donné qu'il ne s'agit pour la plupart de mâles. Seules les femelles piquent pour se nourrir de sang. Et même s'il est aussi prévu de lâcher un très petit nombre de moustiques femelles OGM, les protéines qu'elles portent, résultant de leur modification génétique, ne paraissent pas être toxiques ou allergènes, selon la FDA. Dans son document l'agence conclut que «la probabilité qu'un lâcher de moustiques OX513A mâles ait des effets toxiques ou allergènes chez les humains ou les autres animaux est négligeable...».

Une autre raison incitant les autorités américaines à accélérer le processus d'approbation est la résistance que développe les moustiques aux insecticides. Les autorités sanitaires se mobilisent pour protéger surtout les femmes enceintes d'une infection par le virus Zika, fortement soupçonné de provoquer la microcéphalie, une malformation grave et irréversible qui se caractérise par une taille anormalement petite du crâne et du cerveau des nouveau-nés.

LE DG DE LA CNAS M. HADDAM TIDJANI HACEN :

Il est plus que jamais indispensable d'affirmer l'utilité de notre réseau



SEHREI/LI

«C'est à travers le recouvrement des cotisations et leurs redistribution par des prestations diverses au profit des bénéficiaires que notre mission est mises en œuvres».

A indiqué le directeur général de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés M. Haddam Tidjani Hacen, à l'ouverture du séminaire technique sur le développement des mécanismes de recouvrement des cotisations de la sécurité sociale pour la pérennisation du système de sécurité sociale qui s'est tenue à Alger.

«La concrétisation de ce séminaire organisée conformément au plan d'action du réseau des organisations membres de l'AISS de l'Afrique du nord n'a été possible que grâce au concours de l'ensemble des organismes de sécurité sociale de ces pays et du soutien de l'association internationale de sécurité sociale et de son bureau de liaison implantée e Algérie depuis 2 ans, a-t-il précisé. Le DG de la CNAS a noté que «Les actions diversifiées de partage des expériences de bonnes pratiques de formation réalisées durant cette période témoignent de l'appui et l'intérêt manifestées par toutes les institutions ici présentes et révèlent que la réussite et les échanges entre nos institutions sont une réalité», a-t-il déclaré, tout en précisant qu' «Il est plus que jamais indispensable d'affirmer l'utilité de notre réseau qui, par sa volonté et la richesse de ses échanges contribue à l'amélioration des performances nationales de sécurité sociale qui repose sur le principe de solidarité entre les cotisants travailleurs et employeurs pour assurer une protection contre les risques sociaux dans nos pays, c'est un instrument de cohésions sociales et de développement économiques et social.

Lors de son intervention Mme Hind Nessah a mis en exergue les processus opérationnels mis en place par la CNAS dans le cadre du contrôle. Elle a expliqué que «la caisse a développé et a mis en place des processus liés à le recouvrement des cotisations de sécurité sociale à l'amiable, à l'immatriculation des employeurs et l'affiliation des salariés, au recouvrement forcé et au contrôle employeur et la LFC 2015.

La communication présenté par Mme Nessah vise à décrire les procédures et les mécanismes mis en place pour lutter contre la fraude sous toutes ces formes qu'il s'agisse de lutte contre le travail informelle ou dissimulé ou encore la minoration des assiettes de cotisations qui constitue une perte pour les caisses. Ainsi le rôle de ces agents et l'impact de leurs actions dans la préservation des recettes des caisses a été mis en exergue.

Selon les organisateurs, ce séminaire représente une opportunité pour les pays de la région pour échanger les expériences, partager les bonnes pratiques et présenter les nouveaux mécanismes adoptés en matière de recouvrement.

Des techniciens et des spécialistes en la matière ont débattus des problématiques du recouvrement et du placement des ressources de sécurité sociales durant ces deux journées.

Il y a lieu de rappeler que l'Algérie abrite le siège du bureau de liaison de l'AISS pour l'Afrique du nord, depuis l'année 2014 pour une période de 3 années.

A. A.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LES INDEMNISATIONS EN HAUSSE EN 2015

LE SECTEUR des assurances a réalisé un chiffre d'affaires de 130,82 milliards de DA (mds DA) en 2015 contre 128,03 mds DA en 2014, alors que les indemnisations versées aux assurés se sont chiffrées à près de 60 mds DA, selon le Conseil national des assurances (CNA). Le marché algérien des assurances compte, actuellement, 24 compagnies: Huit assureurs de personnes, quatre assureurs publics non spécialisés, deux assureurs publics spécialisés, un réassureur public, deux mutuelles et sept assureurs à capitaux privés.

SELON CHAWKI ACHEUK-YOUCEF, DG DE LA CASNOS

Près de 400.000 travailleurs non-salariés ont régularisé leur situation depuis la LFC 2015

PRÈS DE 400 000 TRAVAILLEURS non-salariés ont régularisé leur situation auprès de la Caisse nationale de la sécurité sociale des non-salariés (Casnos) depuis la mise en œuvre de la loi de finances complémentaire (LFC) 2015 à ce jour, a indiqué le directeur général de cette Caisse, Chawki Acheuk-Youcef.

«Près de 400.000 travailleurs non-salariés débiteurs de cotisations ont régularisé leur situation auprès de la Casnos, permettant à la caisse de recouvrer 41,6 milliards de dinars dans le cadre de la LFC 2015», a déclaré Acheuk-Youcef, en marge d'un séminaire technique sur le développement des mécanismes de recouvrement des cotisations de la sécurité sociale.

Le même responsable a ajouté que «120.000 nouveaux affiliés ont été également enregistrés dans le cadre de la mise en úuvre de la LFC 2015». M. Acheuk-youcef a expliqué que cette opération permet aux non-salariés de payer leurs cotisations de l'année en cours et de bénéficier d'un échéancier de paiement pour la mise à jour de leur cotisation antérieure et de l'exonération de majoration et de pénalité de retard.



SEHREI/LI

Ces résultats ont été également réalisés grâce aux différentes mesures prises, notamment les opérations de sensibilisation et la réorganisation de la Caisse à travers l'instauration des directions de wilayas, en remplacement du système des directions régionales, permettant de mieux de se rapprocher des assurés et l'ouverture de 131 nouvelles structures rapprochant la Casnos de ses assurés, rappelle-t-on.

M. Acheuk-Youcef a fait savoir que le potentiel actuel des non-salariés est estimé à 3 millions de personnes exerçant pour leur propre compte, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, ainsi que les professions libérales.

2èmes RENCONTRES ABDELKADER-ALLOULA À ORAN

Retour d'El Ajouad

Lors de la troisième et dernière journée de la deuxième édition des Rencontres Abdelkader-Alloula, ce samedi 12 mars, au Théâtre régional d'Oran, le public appréciera un spectacle de jeunes comédiens qui ont reproduit avec brio le texte Akli et Menaouer, tiré de la célèbre pièce El Ajouad du regretté dramaturge Abdelkader Alloula.



Cette prestation a fait l'objet de cinq jours de préparation dans le cadre d'ateliers de création ayant débuté le 5 mars dernier sous la direction du metteur en scène Mohamed Charchal, elle a eu droit à une grande ovation de la part d'un public nombreux, qui a redécouvert Abdelkader Alloula à travers de jeunes comédiens ayant montré leur capacité à reprendre le flambeau.

Les rôles seront confiés à ces derniers dont certains n'ont pas l'habitude des planches, mais qui ont réussi, avec l'encadrement de leur metteur en scène, à se placer dans la plus pure tradition alloulienne et à saisir la profondeur du texte. Lors d'un court débat ayant suivi la représentation, le réalisateur a rejeté le terme « mise en scène » : « Je ne prétends pas faire de la mise en scène, c'est un travail accompli avec les jeunes durant cinq jours sur un grand texte d'Abdelkader Alloula: c'est lui le véritable metteur en scène. Akli et Menaouer est une leçon d'humanisme, de générosité et de patriotisme et est aussi un hommage aux travailleurs, si chers au défunt Alloula », a rapporté l'Agence presse service d'Algérie. Aussi, la création musicale et la danse ont également animé cette manifestation de trois jours. Le public a redécouvert Ramy Maâlouf, un talentueux flutiste libanais résidant entre Beyrouth et Oran qui a proposé une composition inspirée du texte de A. Alloula dans sa célèbre pièce El Ajouad. La clôture sera assurée par Taferka, un groupe musical oranais. Initiée par la Fondation éponyme du regretté dramaturge, cette manifestation théâtrale a également comporté dans la soirée de jeudi au Théâtre régional d'Oran, le spectacle Ultime halka de la troupe El Halqa du Café littéraire de Sidi Bel-Abbes. Les pièces Hdar de l'association culturelle El Moudja de Mostaganem et L'Instit de la Coopérative artistique Masrah.Net de Béjaïa ont enchanté, le lendemain, vendredi, les spectateurs oranais. Les organisateurs ont également animé le hall du théâtre par une exposition de caricature de Max, alias Belghomari Noureddine, et une autre de photos en noir et blanc de Karim Sidi Attalah sur le thème El Gasba wel guellal. Ces Rencontres théâtrales se veulent une sauvegarde du patrimoine légué par Abelkader Alloula. Les membres de la fondatio, amis et admirateurs n'ont pas manqué d'aller se recueillir ce vendredi à sa mémoire, au cimetière d'Aïn El-Beida à Oran, en commémoration du 22e anniversaire de son assassinat par le terrorisme un soir de ramadhan, le 10 mars 1994.

R. C

THÉÂTRE RÉGIONAL DE CONSTANTINE

L'hommage aux comédiens

LE CLUB constantinois El Mizher El Masrahi a honoré, ce samedi 12 mars, le comédien Antar Hellal et, à titre posthume, les acteurs disparus Abderrezak Ayad et Djamel-Eddine Aoubad, au cours d'une émouvante cérémonie au Théâtre régional de Constantine.

La cérémonie a réuni des artistes, des amis, des compagnons de route, des proches des comédiens et des férus du 4e art, elle a permis de mettre en exergue le parcours de ces artistes et leur contribution à l'émergence du théâtre dans l'antique Cirta. L'acteur Djamel Dekkar a longuement évoqué Abderrezak Ayad (1955-2003), un « passionné de l'art » qui a débuté sa carrière en tant qu'amateur dans la troupe du Théâtre du Petit Monde, destiné aux enfants, qui avait vu le jour à Constantine dans les années 1970. Le personnage Boubou qu'incarnait Abderrezak et le duo qu'il composait avec Noureddine Bechekri, dans Nounou et Boubou a marqué les esprits et a précipité l'adhésion de l'artiste à l'équipe du Théâtre régional de Constantine (TRC), avec une première distribution dans la pièce Hada idjib hada en 1976.



Puisant dans les souvenirs qui jaillissaient de lui, Dekkar a rappelé l'intransigeance d'Ayad avec le personnel du théâtre au sujet de « l'image professionnelle que le théâtre doit véhiculer ». Evoquant quant à lui Djamel-Eddine Aoubad (1945-2013), appelé affectueusement Hou en référence à un personnage qu'il a incarné dans une pièce théâtrale produite dans les années 1960 par le Centre régional de l'activité culturelle (CRAC), l'acteur Aissa Reddaf a souligné que cet artiste a marqué la période de la décentralisation du théâtre avec des productions du TRC telles que Hasna et Hassane. De nombreux autres artistes ont égrené leurs souvenirs au sujet d'Aoubad, rappelant notamment qu'il passa du statut d'acteur à celui de régisseur du TRC, pour faire preuve de beaucoup de talent dans la gestion des affaires du TRC, la répartition des tâches et la préparation des plans de médiatisation de ses productions. Ses amis se sont souvenus que bien avant la présentation des pièces, Aoubad arrivait à assurer des tournées pour la troupe dans la plupart des villes du pays. Son fils Mahdi a rappelé avec une pointe d'amertume, que son père a vécu ses derniers jours avec « un sentiment de marginalisation ». Quant à Antar Hellal, le plus truculent de tous, son parcours sera remarquablement résumé par cette phrase du comédien Noureddine Merouani : « Antar est né pour faire du théâtre ». Merouani a notamment évoqué son ami, parlant d'un « vrai monstre de la scène », pour rappeler le passage de la troupe du TRC en Egypte, en 2003, dans le cadre Festival du Théâtre expérimental du Caire. Antar y avait décroché le prix d'interprétation masculine dans la pièce Diwan el adjeb et avait ébloui les membres d'un jury composé de plusieurs « bêtes de scène », s'est souvenu Noureddine Merouani. Créé en février dernier, à l'initiative d'acteurs du TRC, le club El Mizher El Masrahi est présenté par ses fondateurs comme un espace de rencontres, d'échanges, d'initiation et de formation, ouvert à toutes les compétences.

APS

SORTIR

FILM

Mommy de Xavier Dolan, (drame, Canada, 138', 2014) en présence d'Odile Tremblay, journaliste critique de cinéma. Aujourd'hui, lundi 14 mars.18h30. Institut français d'Alger. Prix du jury au festival de Cannes 2014. Une veuve mono-parentale hérite de la garde de son fils, un adolescent impulsif et violent...

AVANT-PREMIERE

Film L'étoile d'Alger (fiction, 102', 2016) de Rachid Benhadj. Mercredi 16 mars. 19h. Ibn Khaldoun, Alger. Moussa, musicien, rêve de devenir le Michael Jackson d'Alger. La nouvelle étoile c'est lui, mais il va se heurter à l'absolu hirsute d'un islam confisqué par des nouveaux fauves qui vont lui interdire de chanter.

JAKO

Jako (Japan and Korean) expo, première édition. Ryadh El Feth, Alger. Du samedi 19 au dimanche 20 mars. 10h-17h. Quiz, découverte de la K-Pop et J-Pop, cosplays, karaoké, tournois gaming, jeux video, films, conférences… Avec la communauté Cultu'Geek. Consulter : drive.google.com/file/d/0B6uWdUIoR9ZZeWIwUWxPYzBCbVU/view?usp=sharing

ANDALOU

L'interprète Lila Borsali en concert de musique andalouse. Elle célèbre l'ouverture du printemps avec des textes du patrimoine. Vendredi 25 mars. 16h. Ibn Khaldoun, Alger.

COM

Com'In Salon de la communication, de l'évènementiel, des arts graghiques et des services. Rendez-vous des professionnels du jeudi 31 mars au samedi 02 avril.11h. Hôtel Le Méridien & Centre des Conventions, Oran.

LIGNES

Exposition Lignes & Transparence de l'artiste peintre Hacene Drici. Visible jusqu'au jeudi 7 avril de 11h à 18h. Institut culturel italien d'Alger. Dans un jeu de fini et d'infini, entouré d'espaces lumineux où les couleurs à la fois sobres et violentes deviennent complices de construction et déconstruction, le visiteur se laisse plonger.

PRIX

Concours national pour l'obtention du Prix Ali Maâchi autour du roman, de la poésie, du texte dramaturgique et des arts du cinéma. Ouvert aux candidats de moins de 35 ans, jusqu'au vendredi15 avril. Dépôt de candidatures aux maisons de la culture de chaque wilaya ou au ministère de la Culture. Prix décerné à trois lauréats de chaque discipline, le 8 juin : Journée nationale de l'artiste.

Récompense : Certificat de mérite, 500.000 DA, 300.000 DA et 100.000 DA pour les trois premiers respectivement.

Le chanteur Ali Maachi est exécuté le 8 juin 1958 avec deux de ses compagnons, Djilali Bensotra et Mohamed Djahlene.

ECRITURE

Paroles en scène est une résidence d'écriture théâtrale et de création initiée par le département artistique du Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi, sous la direction du dramaturge et metteur en scène Ziani-Chérif Ayad. Elle est ouverte à tous les intéressés et seuls cinq candidats seront sélectionnés, Elle est prévue à Alger pour une durée de trois semaines, à partir du 30 avril. Dossier de candidature : Envoyer avant le 15 avril à parolesenscene.alger@gmail.com:

Présenter un synopsis du projet (sujet et histoire de la future pièce) dans un feuillet, un exemple d'une scène (maximum trois feuillets), un CV.

ATHLÉTISME/: LES ALGÉRIENS TRIKI ET BOUZEBRA RÉUSSISSENT LES MINIMA

LES ATHLÈTES algériens Mohamed Yasser Triki (triple saut) et Zouina Bouzebra (marteau) ont réussi les minima, respectivement des Championnats du monde «juniors» et des Championnats d'Afrique (seniors), à l'occasion du Critérium National Hivernal, disputé ce week-end à Béjaïa. Triki a réussi un saut de 15.80 m, alors que les minima étaient fixés à 15.60 m. De son côté, Bouzebra a réussi un lancé de 61.13 m, alors que les minima étaient de seulement 61 m. Les Championnats du monde «juniors» auxquels participera Triki se dérouleront du 19 au 24 juillet en Pologne, alors que les Championnats d'Afrique seront organisés du 22 au 26 juin, à Durban (Afrique du Sud).Le Critérium National Hivernal était prévu initialement à Biskra avant d'être délocalisé à Souk Lethnine, dans la Wilaya de Béjaïa «pour des raisons organisationnelles» a expliqué la Fédération algérienne d'athlétisme. Les athlètes ont déploré les mauvaises conditions climatiques ayant sévi à Béjaïa pendant ce Critérium, particulièrement la pluie et le vent, qui les avaient beaucoup gênés.

SPORTS ÉQUESTRES :

L'Algérienne Sebiane élue vice-présidente de la Confédération africaine

L'ALGÉRIENNE Fahima Sebiane a été élue vice-présidente de la Confédération africaine des sports équestres, lors de l'assemblée constitutive de cette instance, tenue vendredi à Charm El Cheikh (Egypte), a-t-on appris
dimanche de la Fédération équestre algérienne. «C'est avec un grand plaisir que nous annonçons l'élection de Fahima
Sebiane, membre du bureau exécutif de la Fédération équestre algérienne, comme vice-présidente de la Confédération africaine des sports équestres, le 11 mars
à Charm El Cheikh», s'est félicité le président de la Fédération équestre algérienne, M'Hamed Zoubir Metidji. Quinze (15) pays ont participé à cette assemblée constitutive et ont plébiscité l'Egyptien Hicham Hatab, qui était unique candidat, à la présidence de la Confédération africaine des sports équestres. Outre son statut de président de la Fédération égyptienne des sports équestres, Hatab est aussi président du Comité olympique de son pays. Les assises de vendredi se sont déroulées en présence de Cheikh Khalid Al Khalifa, à la fois vice-président de la Fédération équestre internationale (FEI) et président du «Groupe des sept», réunissant les Fédérations équestres de la Ligue arabe.

TOURNOI QUALIFICATIF AUX JO-2016 (1/4 DE FINALE/60 KG) : BENBAÂZIZ HÉRITE DU KÉNYAN OKONGO

LE BOXEUR algérien Reda Benbaâziz (60 kg) sera opposé au Kényan Okoth Nicholas Okongo mercredi en quarts de finale du tournoi pré-olympique, qui se déroule à Yaoundé (Cameroun). Benbaâziz s'est qualifié samedi au 3e tour de la compétition suite à la disqualification de l'Ougandais Sulaïman Segawa lors du deuxième round. De son côté, Okoth Nicholas Okongo a passé l'écueil de Mohlerepe Qhobosheane du Lesotho (2-1). L'autre Algérien engagé samedi, Mohamed Grimes (+91 kg), a dominé le Congolais Ardi Da-Slyvia Ndembo pour retrouver le Marocain Mohammed Arjaoui, lundi, en quarts de finale.

23e JOURNÉE DU CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE DE BASKET-BALL, SUPERDIVISION «A»:

L'OMS Miliana gagne du galon

Cette 23e journée s'est surtout singularisée par l'exploit de l'OMS Miliana face à une grosse pointure nommée l'US Sétif candidat en force pour le carré d'as et de la victoire la veille du NB Staouéli aux dépens du NAH Dey sur le même score.



A ces deux faits marquants, vient s'ajouter le sursaut d'orgueil de l'AB Skikda contre le WA Boufarik. Ce round s'est donc avéré fatal à l'USS et au NAHD qui sont allés tous les deux au tapis : le premier à Miliana où le cinq local s'est offert le scalp des Sétifiens et pris du galon pour une éventuelle place parmi les huit premiers. Un succès sur le fil du rasoir des Milianis qui prive les Sétifiens de la seconde marche tant convoitée derrière le GS Pétroliers, leader incontesté, comme en témoigne sa énième victoire à El Eulma contre le PSEE. Le NAH Dey s'est lui aussi incliné en match avancé à vendredi sur le fil du rasoir à Staouéli contre le NBS à l'issue d'un duel qui a tenu toutes ses promesses jusqu'au gong final. Excellente opération pour le CRBD Beida victorieux à Blida et qui s'empare de la seconde place qui devrait lui donner le droit d'organiser une étape du tournoi play off. L'IRBB Arréridj est allé se rebiffer à Constantine pour se classer à la quatrième rang aux côtés du NAH Dey et lui mettre la pression pour le dernier ticket qualificatif au tournoi de l'excellence. L'O Batna s'est refait une santé après sa défaite à domicile contre le GSP en prenant logiquement le meilleur sur le COBB Oran, la lanterne rouge. L'AB Skikda est enfin sorti de sa léthargie en signant un joli sursaut d'orgueil aux dépens du Widad Boufarik où les choses vont de mal en pis côté administratif avec la démission du président Mahnaoui restée en suspens.

S. S.

RÉSULTATS :

NB Staoueli - NA Hussein-Dey	65-64
PS El-Eulma - GS Pétroliers	51-77
AB Skikda - WA Boufarik	89-79
O. Batna - COBB Oran	62-53
RC Constantine - IR Bordj Bou Arréridj	59-87
USM Blida - CRB Dar Beïda	58-75
OMS Miliana - US Sétif	65-64

Classement :	Pts	J
1. GS Pétroliers	45	23
2. CRB Dar Beïda	41	23
3. US Sétif	40	23
4. NA Hussein-Dey	39	23
—. IRBB Arréridj	39	23
6. NB Staouéli	37	23
—. O Batna	37	23
8 . OMS Miliana	35	23
9 . WA Boufarik	32	23
10.USM Blida	29	23
11. PS El-Eulma	28	23
—. AB Skikda	28	23
13. RC Constantine	27	23
14. COBB Oran	26	23

JUDO / OPEN AFRICAIN DE CASABLANCA :

L'Algérienne Agouar (-63 kg) décroche la médaille de bronze

LA JUDOKA algérienne Imène Agouar (-63kg) a obtenu la médaille de bronze à l'Open Africain de Casablanca, organisé du 12 au 14 mars au Maroc, après avoir atteint les demi-finales, avant de s'incliner face à la Russe Pari Surakatova. Dispensée du premier tour, Agouar n'a eu besoin que de remporter un seul match, contre la britannique Amy Livesey, pour se qualifier pour les demi-finales de ce tournoi international, marqué par la participation de 255 athlètes (165 messieurs et 90 dames) de 47 pays. Huit judokas (6 dames et 2 messieurs) ont été engagés par la Fédération algérienne (FAJ) dans ce tournoi, dont quatre n'ont pas encore fait leur entrée en lice. Saïdi Sabrina (-48 kg), Meriem Moussa (-52 kg), Amina Belkadi (-63 kg) et Imène Agouar (-63 kg) ont déjà terminé leur compétition, alors que Kaouthar Ouallal (-78 kg), Sonia Asselah (+78 kg), Abderrahmane Benamadi (-90 kg) et Lyès Bouyacoub (-100 kg) n'ont pas encore pénétré sur le Tatami. Saïdi Sabrina (-48 kg) a remporté son premier combat contre la Marocaine Wafae Chorfi Idrissi avant de s'incliner devant la Française Mélanie Clément, la future gagnante de la Poule (B). Au repêchage, Saïdi a remporté son premier combat contre la Zambienne Abigail Chindele et elle attend d'affronter la Française Mélodie Vaugarny, pour une qualification en demi-finale. Meriem Moussa (-52 kg) a remporté son premier combat contre la Marocaine Fatiha Sahmani avant de s'incliner au second contre la Française Astride Gneto, la future gagnante de la Poule (D). L'Algérienne a bénéficié d'une 2e chance au repêchage, mais elle s'est inclinée dès le premier combat contre la Biélorusse Darya Skrypnik, tout comme Amina Belkadi (-63 kg) a perdu dès son premier combat contre la Portugaise Ana Cachola. Kaouthar Ouallal (-78 kg) a été dispensée du premier tour. Elle affronte pour son premier match la gagnante du combat entre la Russe Vera Moskalyuk et l'Italienne Melora Rosetta. Sonia Asselah (+78 kg) a été également exemptée du premier tour. Pour son premier combat, l'Algérienne sera opposée à la gagnante du match Khadidja Benghanem (Maroc) - Adysangela Moniz (Cap Vert).Chez les messieurs Abderrahmane Benamadi (-90 kg) sera opposé à Horas Manurung (INA), au moment où son compatriote, Lyès Bouyacoub (-100 kg), affrontera le Qatari Reda Nawfa.

BOXE/ TOURNOI QUALIFICATIF AUX JO-2016 :

Grimes et Benbaâziz vont en quarts de finale

LES DEUX BOXEURS algériens Mohamed Grimes (+91kg) et Reda Benbaâziz (60 kg) ont arraché leur qualification pour les quarts de finale du tournoi pré-olympique, samedi soir à Yaoundé (Cameroun) lors des tours préliminaires. Grimes a dominé le Congolais Ardi Da-Slyvia Ndembo pour retrouver le Marocain Mohammed Arjaoui, lundi dans un combat de quarts de finale qui promet beaucoup. De son côté, Benbaâziz s'est qualifié (bien qualifié) au 3e tour de la compétition suite à la disqualification de l'Ougandais Sulaïman Segawa lors du deuxième round. Le représentant algérien affrontera mercredi le vainqueur de la confrontation entre Okoth Nicholas Okongo (Kenya) et Mohlerepe Qhobosheane (Lesotho). Dimanche, c'est au tour de Zoheïr Keddache (69 kg) de faire ses débuts dans ce tournoi qualificatif aux jeux Olympiques-2016 (JO-2016) de Rio de Janeiro en croisant les gants avec le Béninois Justin Hounkpevi. Les huit autres boxeurs algériens engagés dans ce tournoi (six messieurs et deux dames) feront leurs entrées en lice lundi et mardi. Le Directeur technique national de la Fédération algérienne, Mourad Meziane, avait annoncé avant le départ pour Yaoundé que l'instance fédérale tablait sur «4 à 5» qualifications à Rio-2016 à l'issue de ce tournoi, sachant que deux boxeurs algériens —Abdelkader Chadi (64 kg) et Lyes Abbadi (75 kg)— ont déjà composté leur billet pour les JO-2016 grâce à leur classement à l'Aiba pro boxing (APB) pour le premier et la World series of boxing (WSB) pour le second. Le tournoi préolympique de Yaoundé enregistre la participation «record» de 272 pugilistes représentant 39 pays.

COUPES CONTINENTALES / CAF CHAMPIONS LEAGUE : CLUB AFRICAIN 1 - MOB 0

Les Crabes peuvent encore espérer



Les Crabes se sont inclinés par la plus petite des marges, ce samedi à Radès, contre une équipe du Club Africain qui n'est plus à présenter.

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils ont encore toutes leur chances pour passer au prochain tour des 8es de finale de la CAF Champions League. Autant dire, selon les fans du MOB, que le scénario vécu face à l'Ahanti Gold, lors du dernier tour, peut être envisagé dans 15 jours sur la pelouse du stade de l'Unité africaine. Loin d'être impressionnés par la stature de l'adversaire sur le plan continental et par l'apport de son public, les Béjaouis avec un moral complètement retapés surtout après leur dernière victoire en championnat au stade du 20-Août 55 contre le CR Belouizdad, ont fait le match qu'il fallait pour garder leurs chances intactes en vue du match retour. Les Mobistes, avec un peu plus d'expérience dans ce genre de compétition, auraient pu revenir chez eux avec un bon match nul sans que les Tunisiens n'aient à dire quoi que ce soit. En effet, les poulains du coach Amrani ont quelque peu eu du mal à rentrer dans leur match en concédant l'unique but de la partie, juste après le quart de jeu, par la nouvelle arme fatale du Club Africain, l'ex-attaquant du MC El-Eulma, Brahim Chenihi en l'accurence. Ils ont eu par la suite à subir une nette domination des locaux pendant toute la première mi temps, mais ils ont toutefois bien résisté jusqu'à la pause. Les correctifs apportés pendant la pause-citron par le coach Amrani ont permis aux camarades de Hamzaoui, de revenir sur la pelouse malgré une pluie battante avec beaucoup de détermination en vue de remettre les pendules à l'heure. Une stratégie qui leur a permis de se créer plusieurs occasions de but, notamment par l'intermédiaire de Hamzaoui, puis de Zerdab, mais également par le joueur rentrant N'Doye, mais sans résultat puisque la partie s'est achevée sur le but marqué par le club Africain. Une petite défaite qui ne devrait pas compromettre les chances du MOB de composter leur billet au prochain tour de prolonger ce rêve fou d'aller conquérir l'Afrique à cœur vaillant. Il suffira aux Crabes d'y croire à fond comme ils l'on fait contre les Ghanéens. Les Vert et Noir de Yemma Gouraya ont les qualités et le mental qu'il faut, en plus de l'apport précieux de leur merveilleux public, qui aura à cœur de jouer son rôle de 12e homme pour aller encore loin dans cette formidable aventure qu'est la ligue des Champions d'Afrique.

S. S.

COUPE DE LA CAF (16E DE FINALE-ALLER): MC ORAN - SPORTING GANOA (2-0)

Tarif minimum pour les Hamraouas

LE MC ORAN a réalisé une bonne option, en battant le Sporting de Ganoa sur le score de deux buts a zéro (2/0), en match aller des 16èmes de finale de la coupe de la Confédération africaine de football (CAF), disputé samedi soir au stade de «Ahmed Zabana» d'Oran. Les protégés de Fouad Bouali ont fait l'essentiel face à une équipe ivoirienne du moins modeste grâce à deux réalisations de Benyahia. Une avance qui semble confortable pour le match retour prévu le 19 mars. Le défenseur Hamraoui a ouvert la marque à la 21ème minute de la tête exploitant un coup franc bien botté par El Okbi. En seconde période, le MCO parvint à doubler la mise suite à un coup franc où le même défenseur mouloudéen exploita à la 52' une balle mal renvoyée par le gardien ivoirien. Fort heureusement pour les visiteurs, l'attaque du MCO s'est montré moins inspirée laissant passer d'autres occasions, la plus nette dans le toutes dernières minutes où Zaabia, écarté sur la droite, s'est débarrassé d'un défenseur ivoirien à la limite de la surface de réparation mais son tir n'était pas bien cadré. A la fin de la rencontre l'entraîneur Bouali a déclaré «C'est bien parti. On a pris une bonne option. Il faudra la concrétiser au match retour. Ganoa une équipe pas facile. On a rencontré en première mi-temps un bloc bien compact avec beaucoup de densité. Le premier but nous a un peu libéré. Ça fait plaisir de voir cette cohésion, cette joie sur le terrain. C'est une ambiance très importante pour tout le monde».»Il reste la manche retour, le Sporting de Gagnoa peut se métamorphoser devant son public. Il faut rester concentré, pour moi, rien nÆest encore acquis», a-t-il ajouté. Malgré un retard de deux buts, l'entraîneur de Gagnoa pense que le coup est jouable pour ses joueurs et affiche sa confiance pour le match retour. «On a perdu une bataille. Nous avons encore quelques jours pour nous préparer. Une qualification se joue sur deux rencontres. On fera tout pour remonter l'handicap de deux buts à Abidjan. Je suis confiant pour la suite des événements», confie Gouaméné.

LIGUE 1 MOBILIS (22e JOURNÉE) :

Soustara toutes voiles dehors

LE LEADER de la Ligue 1 Mobilis de football, l'USM Alger, a creusé l'écart à 14 points sur son dauphin, le MO Bejaia, suite à sa large victoire samedi contre la lanterne rouge, le RC Arbaâ (4-0) en clôture de la 22e journée, marquée également par le succès de la JS Saoura contre la JSKabylie (3-0) qui lui permet de rejoindre le DRB Tadjenanet à la troisième place. Les Rouge et Noir ont ouvert le score dès la 29e minute par le revenant, Oussama Derfalou, avant de doubler la mise par Seguer, juste avant la fin de la première mi-temps, et de tuer définitivement le match, grâce à Nadji (75e), puis Benmoussa (86'). Une lourde défaite, qui maintient le RCA à la dernière place du classement, avec cinq longueurs de retard sur l'avant dernier, l'ASM Oran. A Béchar, la JSS locale a finalement réussi à l'emporter par trois buts à zéro, grâce à Bapedis (48'), Ziri-Hemmar (57') et Djellit (86'). Une précieuse victoire qui permet aux «Sudistes» de se hisser à la troisième place en compagnie du DRB Tadjenanet, tenu en échec par le MC Alger (0-0), malgré un jeu ouvert et plusieurs occasions nettes de scorer. Pour sa part, le MCA reste scotché la 6e place, avec 31 points, où il vient de se faire rejoindre par le NA Hussein-Dey, auteur d'une éclatante victoire (3-1) chez le mal-classé, l'OM Arzew. Le Nasria a fait la différence grâce à un doublé de Hicham-Mokhtar (26e et 52e) avant de sceller définitivement son succès par Drifel à la 88e minute. Alors que Bourdim avait réduit le score pour l'OMA, sur penalty à la 66e minute. Les autres matchs de cette 22e journée s'étaient joués samedi dernier et mardi, et les meilleures opérations ont été réussies par le Mo Béjaïa et le MC Oran, ayant remporté de précieux succès en déplacement. Les «Crabes» l'avaient emporté (3-1) chez le CR Belouizdad, qu'ils ont dépossédé au passage de la 2e place, désormais leur, au moment où les gars d'El Hamri se sont largement imposés dans le derby d'Oran, (3-0) contre l'ASMO. L'USM Blida, premier club non relégable, a réussi une bonne opération aussi en battant l'ES Sétif (2-1), au moment où les Harrachis se sont contentés du tarif minimum pour prendre le meilleur sur les Sanafir (1-0).

RÉSULTATS:

DRB Tadjenanet - MC Alger	0-0
RC Relizane - NA Hussein Dey	1-3
USM Alger - RC Arbaâ	4-0
JS Saoura - JS Kabylie	3-0
CR Belouizdad - MO Béjaïa	1-3
ASM Oran - MC Oran	0-3
USM Harrach - CS Constantine	1-0
USM Blida - ES Sétif	2-1

COUPE D'ALGÉRIE (TIRAGE AU SORT) :

MCA-UST et NAHD-USMBA affiches des demi-finales

LES AFFICHES des demi-finales de la Coupe d'Algérie de football 2015-2016, mettront aux prises le MC Alger à l'US Tébessa et le NA Hussein-Dey à l'USM Bel Abbes, selon le tirage au sort effectué samedi.

Le match MC Alger - US Tébessa se déroulera au stade du 5e juillet (Alger), alors que le NA Hussein-Dey accueillera l'USM Bel Abbes au stade Mustapha Tchaker de Blida. Les matchs du dernier carré de la coupe d'Algérie se disputeront les 15 et 16 avril prochain.

UNE COMMERÇANTE RETROUVE SON GPS VOLÉ EN VENTE DANS UN MAGASIN VOISIN



DOMINIQUE ROUX, une commerçante de Cahors, a d'abord été victime d'un vol puis d'une incroyable coïncidence. L'histoire insolite de son GPS volé, retrouvé puis racheté est relatée par La Dépêche du Midi. Elle commence le 26 octobre quand la voiture de cette Lotoise est fracturée non loin de sa boutique. Le voleur emporte le navigateur GPS. Quelques jours plus tard, la victime décide de racheter un appareil et se rend naturellement au plus près, une boutique voisine d'achat et vente d'occasion. Et, surprise, en parcourant les rayons, Dominique Roux tombe sur son GPS. Pour preuve, toutes ses adresses sont encore rentrées dedans. En attendant de déposer plainte, la commerçante a été obligée de racheter son appareil. Le patron de la boutique avait eu la présence d'esprit de photocopier la carte d'identité du vendeur-voleur. Selon le quotidien régional, ce dernier a commis l'erreur de rentrer une nouvelle adresse dans l'appareil, qui s'est avérée précieuse pour les enquêteurs pour le confondre.

DORMIR AU MILIEU DES LIONS, ÇA VOUS DIT?



Le zoo de Londres a ouvert jeudi les réservations pour un nouvel hôtel-lodge de neuf cabanes en bois tout confort construites dans l'enclos des lions, afin de donner aux visiteurs un goût de safari.
Le Gir Lion Lodge est installé sur « la Terre des Lions », l'espace d'accueil du roi des animaux au zoo de la capitale britannique qui a été repensé et agrandi. Fermé l'année dernière pour réaliser les travaux, il doit rouvrir au printemps et accueillir des lions asiatiques -aussi appelés lions d'Asie ou lions persans, plus petits que leurs cousins africains, dont les derniers spécimens vivant à l'état sauvage se trouvent dans la forêt de Gir en Inde-, a indiqué le zoo.
Même s'il n'y aura pas de contacts directs avec le roi des animaux, cette expérience permettra aux visiteurs d'entendre les rugissements des lions tout en étant protégés derrière une haute palissade, précise le zoo. Pour passer une nuit dans l'une de ces cabanes équipées de salles de douche et de vérandas et pouvant accueillir jusqu'à deux adultes et deux enfants, il en coûtera entre 378 livres (525 euros) et 558 livres (772 euros) pour deux personnes. Ce prix inclut un dîner, un petit-déjeuner pour deux et des visites du zoo hors des heures d'ouverture.
C'est une « expérience fantastique et unique que dormir près de nos magnifiques lions asiatiques », s'est enthousiasmée Emma Taylor, responsable du développement produit du zoo, dans un communiqué. Ce lodge sera ouvert six nuits par semaine de mai à décembre. Grâce à cet hôtel, le zoo compte financer en partie une opération de conservation de ces lions en Inde avec notamment des patrouilles renforcées pour éviter le braconnage, une formation du personnel local et une campagne de formation des communautés locales.

Le saviez-vous

TOUT AU LONG DE SA CARRIÈRE, MICHAEL JORDAN A JOUÉ AVEC LE SHORT QU'IL PORTAIT AVEC SON ÉQUIPE UNIVERSITAIRE !



La plus célèbre superstition de la NBA a été créée par Michael Jordan. En effet, depuis qu'il a marqué le panier de la victoire et remporté le championnat national en 1982 avec les North Carolina Tar Heels, son équipe universitaire, Jordan a eu un rituel particulier tout au long de sa carrière professionnelle, il a porté son short de l'université dans tous les matches sous son short des Chicago Bulls.
Avec cette superstition, Michael Jordan a involontairement créé une nouvelle mode dans le monde de la NBA en enfilant un short large pour cacher son short d'université.

La police accompagne un âne au poste... en voiture



QUAND il ne régule pas le trafic ou ne traque pas des délinquants, l'officier de police Kyle Canaan, de la ville de Norman (dans l'Oklahoma), s'occupe des ânes en détresse.
Du moins une fois dans l'année, voire dans sa carrière. Mardi matin, il a donc raccompagné dans son enclôt un âne perdu, en l'installant à l'arrière de son véhicule.
L'animal en question, surnommé « Squishy » a été trouvé sur une route, assez fréquentée par les automobilistes du coin. Parmi eux, Robin Strader affirme qu'elle roulait à vive allure lorsqu'elle a croisé l'âne en errance. Elle a donc décidé de l'écarter de la route et de le remettre à la police. « Si je ne l'avais intercepté, il aurait certainement été tué », indique Strader sur Channel4.
Sans se poser trop de question, l'agent Canaan décide alors de le faire monter en voiture. « Il entrait tout juste. J'étais en mesure de fermer les deux portes. Je roulais la fenêtre ouverte pour qu'il soit plus à l'aise. » Depuis l'arrestation de Squishy, la police attend l'appel de son propriétaire. En cas d'abandon, la famille Strader aurait même proposé de l'adopter.

IL CRÉE UNE BRIQUE EN ASPIRANT LES PARTICULES D'AIR POLLUÉ DE PÉKIN



RESPIRER PENDANT 100 jours l'air de Pékin revient à manger une brique de poussière. C'est à quelque chose près, la conclusion de l'expérience d'un artiste chinois qui s'est amusé à aspirer l'air de la capitale chinoise. « Nut Brother » - c'est son nom - a réussi à remplir une l'équivalent d'une brique de particules solides en se contantant de promener son aspirateur dans les rues pékinoises pendant trois mois. Toutes ses photos ont été publiées sur son compte Weibo, le réseau social privilégié des Chinois.
Son but est donc de dénoncer les conséquences d'une pollution record en Chine depuis quatre jours. Les autorités ont décrété une alerte orange. Le "fog" s'étend sur le nord de la Chine, recouvert d'un brouillard dense malgré la fermeture de milliers d'usines pour tenter de remédier à l'épisode de pollution le plus sévère de l'année.
En réalité, ce ciel bas recouvre en permanence la capitale chinoise depuis un an. Certaines stations de mesure de la pollution de l'air ont enregistré un niveau de concentration de particules fines PM2,5 (dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres) de 500 microgrammes par mètre cube d'air en moyenne. En France, on considère qu'un fort épisode de pollution est atteint à 50 microgrammes.
Les autorités ont décrété l'année dernière des « mesures d'intervention d'urgence » et ont envoyé des équipes d'inspection dans les zones de la ville soumises à des mesures de réduction de la pollution. Désormais, les Pékinois ne sortent plus sans leurs masques et échangent leurs impressions et leur indignation sur les réseaux sociaux.

Apple fabriquerait les ordinateurs portables les plus fiables

Selon une récente étude, Apple fabriquerait les ordinateurs portables les plus fiables du marché.



Le magazine américain Consumer Report, géré par une association de consommateurs, a publié un nouveau rapport qui ne manquera certainement pas de raviver l'éternel débat entre Mac et PC. Cette fois, ils se sont intéressés à la fiabilité des ordinateurs portables actuellement disponibles sur le marché.
Pour mener à bien son enquête, Consumer Report a effectué une étude auprès de 58 000 personnes ayant acheté un ordinateur portable entre 2010 et 2015. Les produits d'Apple sont ainsi positionnés en tête.
Plus précisément, le MacBook Air aurait obtenu un taux de panne de 7%. Il s'agirait ainsi de la machine la plus fiable du marché. Mais la firme de Cupertino domine également ce classement avec un ordinateur : le MacBook Pro, avec un taux de 9%.
Du côté de Windows, ce sont les machines des gammes Gateway NV (13%) et Gateway NT (14%) qui sont en haut de la liste. Pour sa famille ATIV Book, Samsung s'en sort avec un taux de 14% devant les Lenovo ThinkPad et les Dell XPS à 15%.
« La fiabilité n'est pas forcément liée au prix auquel vous achetez votre ordinateur portable », affirme Consumer Report. Ainsi, la famille ENVY de HP, positionnée sur le haut de gamme est au bas du classement avec un taux de panne de 20% mais devant les Lenovo Y Series à 23%. ZDnet US rapporte quelques détails supplémentaires. 20% des participants à cette étude affirment avoir eu un problème dans les trois premières années d'utilisation de leur PC ; un taux divisé par deux lorsqu'il s'agit d'une machine d'Apple. Or en moyenne les portables d'Apple seraient utilisés 23 heures par semaine contre 20 heures pour les PC sur Windows.
71% des utilisateurs de Mac seraient satisfaits de leur machine, un taux qui chute à seulement 38% chez les détenteurs d'un PC sur Windows. Reste que lorsqu'un Mac tombe en panne, le coût de la réparation est souvent plus salé, raison pour laquelle Consumer Report conseille de prendre l'extension de garantie Apple Care.

Le Samsung Galaxy Note 5 pourrait débarquer en France début 2016



SAMSUNG pourrait finalement commercialiser son Galaxy Note 5 en France en début d'année prochaine
En août, bien avant le salon de l'IFA, le constructeur coréen Samsung avait tenu un événement à New York afin de présenter sa nouvelle phablette : le Galaxy Note 5. Reste que la société n'a toujours pas confirmé l'arrivée de ce nouveau smartphone sur le marché européen. Mais selon de récents rapports, il pourrait faire son apparition sur le Vieux Continent dès le mois prochain. D'après les sites AndroidCentral et Gadgette plusieurs sources confirment que Samsung aurait décidé de changer de stratégie et de ne plus exclure l'Europe. Aux Etats-Unis, par exemple, les adeptes de smartphones à grand écran peuvent choisir entre le Galaxy S6 Edge+ et son écran courbé ou le Galaxy Note 5.
Le Galaxy Note 5 est finalement une sorte de "Galaxy S6 Plus" avec stylet, c'est -à-dire qu'il reprend un châssis assez similaire et son écran n'est pas courbé sur les côtés.
Pour mémoire le Galaxy Note 5 arbore une dalle super AMOLED de 5,7 pouces (1440 x 2560p), et est propulsé par un SoC à huit coeur Exynos 7420 (quatre coeurs Cortex A53 doublés de quatre coeurs Cortex A57), épaulé par 4 Go de mémoire vive. Il dispose en outre d'un appareil photo de 16 MP, d'une caméra frontale de 5 MP et d'une batterie de 3000 mAh. L'appareil, disponible avec 32 ou 64 Go de stockage, est livré avec le S-Pen et embarque le dispositif de paiement Samsung Pay.
Pour l'heure, la société coréenne n'a pas confirmé ces rumeurs, l'information doit donc être prise avec des pincettes.

SAMSUNG PAIE 548 MILLIONS DE DOLLARS À APPLE, MAIS NE SE REND PAS



Plus de 4 ans après le début de la guerre des brevets opposant Samsung à Apple, l'entreprise sud-coréenne a accepté de version 548 millions de dollars à la firme américaine. C'est moitié moins que ce qui était prévu au départ, et ce paiement ne vient pas sans condition.
En avril 2011, Apple débutait les hostilités avec Samsung, arguant que le Coréen avait utilisé plusieurs de ses brevets sans autorisation dans certains de ces terminaux. L'iPhone avait été largement cité durant les multiples procès qui ont opposé les deux sociétés. Samsung se serait largement inspiré du smartphone pour ses appareils.
Plus de 4 ans après, Samsung et Apple sont finalement parvenus à se mettre d'accord. L'entreprise sud-coréenne accepte de verser la somme de 548 millions de dollars à son adversaire américain. Un montant fixé par la justice en septembre dernier, et dont le versement sera effectif le 14 décembre prochain.

Samsung paie, mais ne se rend pas

La somme de 548 millions de dollars représente la moitié de la somme que Samsung avait été condamné à verser à Apple en août 2012, après un procès particulièrement houleux. Depuis, de nouveaux rebondissements ont eu lieu. Cette année, la somme a été largement revue à la baisse.
Samsung accepte de payer, mais ne se déclare pas vaincu pour autant. L'entreprise continue de contester la validité des brevets détenus par son concurrent. Le règlement des dommages et intérêts viennent avec des conditions évoquées dans les documents du tribunal américain qui a validé la transaction : « Samsung se réserve, en outre, tous les droits qui permettraient de récupérer tous les montants versés, dans le cas où le jugement partiel serait inversé, modifié, annulé ou invalidé en appel ou par d'autres voies, y compris à la suite d'une procédure devant l'USPTO. »
L'entreprise sud-coréenne entend donc continuer à se défendre vigoureusement malgré le gros chèque qu'elle doit signer. Apple n'est bien évidemment pas d'accord et souhaite que ces clauses disparaissent. La firme réclame également de la part de son adversaire le versement de la somme supplémentaire de 1,8 million de dollars, équivalent à des frais de justice.
Si l'on pouvait imaginer que la conclusion de l'affaire allait enfin arriver, il semblerait que l'on soit encore loin du compte.

Facebook sur les pas de Periscope avec Live Video

SUR IOS et aux USA dans un premier temps, Facebook lance Live Video, une nouvelle fonctionnalité permettant de diffuser en vidéo en direct. Le réseau social dévoile également l'outil Collage.
Periscope et les autres services permettant de diffuser de la vidéo en direct comme YouTube ou Twitch peuvent potentiellement trembler. En effet, après une période de test limité, Facebook lance la fonctionnalité bien nommée Live Video. Via un nouveau bouton présent dans la barre de statut, un utilisateur peut désormais commencer à diffuser en vidéo en direct aux contacts de son choix. Cependant, Live Video n'est pour le moment proposé qu'aux USA et sur iPhone. Pour le reste du monde et les autres plateformes il faudra patienter.

Live Video : de quoi renforcer la stratégie vidéo de Facebook

Le nom (des amis) et le nombre de personnes en train de regarder la vidéo est indiqué et un flux de commentaires



en temps réel est également de la partie. Une fois une diffusion terminée, celle-ci est enregistrée et il est possible de la poster sur son flux comme n'importe quelle vidéo ou bien de la supprimer.
Il est également possible de suivre les flux en direct de comptes publics et un bouton pour s'abonner est proposé afin de ne pas rater les prochaines diffusions.

Collage : une deuxième fonctionnalité pour la route

Facebook a également dévoilé Collage. Il s'agit d'une nouvelle fonctionnalité pensée pour partager de manière groupée photos et vidéos issues du terminal de l'utilisateur. En voyage ou durant un évènement, Collage permet ainsi de choisir les médias capturés récemment et de créer une collection qu'il ne reste plus qu'à nommer et publier. Collage est disponible sur iPhone et arrivera sur Android début 2016.
Enfin, quelques utilisateurs sur iOS et Android peuvent tester un nouveau design du menu déroulant proposant des actions lors d'une pression sur « Exprimez-vous » en haut du flux d'actualités sur mobile.

Questions ? Réponses !

MASSAGE EN INSTITUT OU MASSAGE CHEZ LE KINÉ ?



Comment savoir si l'on peut se faire faire un massage en institut ou s'il faut aller voir un kinésithérapeute ?

Deux catégories de massage existent :
•les massages thérapeutiques ;
•les massages destinés au bien-être.

Dans le cas du traitement d'une pathologie, seul le kinésithérapeute est apte à réaliser un massage. « En cas de pathologie ou de blessure comme une tendinite, le patient doit s'adresser à son médecin qui le dirigera vers un kiné », explique Jean-Michel Lardry, directeur de l'Institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) de Dijon.
Si théoriquement ces professionnels de santé pourraient prodiguer des massages destinés uniquement à la détente, ils n'ont « ni formation spécifiquement axée dans ce sens, ni le temps de pratiquer », indique notre kinésithérapeute.
Dans les autres cas, une esthéticienne ou un institut de thalassothérapie ou de beauté pourront vous proposer des massages de relaxation.

Projet d'exploration de l'atmosphère de Vénus avec un avion gonflable

La firme de défense américaine Northrop Grumman a proposé à la Nasa un projet d'avion à structure gonflable pouvant voler un an dans l'atmosphère de Vénus. Le projet a été baptisé Vamp (Venus Atmospheric Maneuverable Platform). L'Agence spatiale américaine souhaite en effet lancer une mission sur Vénus à l'horizon 2021 dans le cadre de son programme New Frontiers.



Vénus a la réputation d'être la sœur jumelle de la Terre. Pourtant, sa surface constituée de milliers de volcans, dont certains seraient en activité, est un endroit incroyablement inhospitalier pour l'Homme. Avec une pression atmosphérique à la surface 92 fois plus importante que sur Terre et une température d'environ 420 degrés Celsius, Vénus est également très inhospitalière pour les machines.
Elle a d'ailleurs été très peu explorée par des engins de surface. Les Soviétiques ont réussi une dizaine d'atterrissages mais, en raison de la forte chaleur et de la pression, aucun de ces atterrisseurs n'a jamais survécu plus d'une heure à la surface de la planète.
En 2009, dans le cadre de son programme New Frontiers, la Nasa a bien envisagé de poser un engin sur cette surface dantesque avec la mission Sage (Surface and Atmosphere Geochemical Explorer) mais elle en a conclu que la technologie de l'époque n'était tout simplement pas assez avancée pour réaliser un atterrisseur suffisamment robuste pour résister et satisfaire les attentes de la communauté scientifique. L'idée de Sage était d'envoyer un engin se poser sur la surface pour gratter le sol et le mettre à nu de façon à découvrir sa composition minéralogique. La traversée de l'atmosphère devait être mise à profit pour réaliser des mesures sur sa composition et sa météorologie.

Un satellite servirait de relais entre la Terre et l'avion Vamp

Six ans plus tard, il est de nouveau question de Vénus. Dans le cadre de son programme New Frontiers, la Nasa démarre en effet un nouveau processus de sélection d'une mission qui devrait être lancée à l'horizon 2021. Cette planète n'est d'ailleurs pas la seule destination proposée par la Nasa. Saturne, un astéroïde troyen, la lune Io de Jupiter ou encore les régions polaires de la Lune sont également des destinations en ligne de mire.
Alors que la concurrence n'a pas encore été officiellement annoncée, Northrop Grumman a quant à lui dévoilé son projet d'exploration de Vénus. L'opération serait réalisée à l'aide d'une plateforme volante à structure gonflable et motorisée par deux hélices. Baptisé Vamp (Venus Atmospheric Maneuverable Platform), cet avion pourrait embarquer jusqu'à 12 instruments, essentiellement pour étudier l'atmosphère de la planète.
Vamp rejoindra la planète Vénus à bord d'une sonde qui le larguera en orbite d'où il se déploiera. Le satellite sera ensuite utilisé comme relais de communication entre Vamp et la Terre. Avec une envergure de 45,7 mètres, il sera en mesure de rester en l'air pendant au moins un an, alternant vols motorisés et vols planés.
Seule contrainte selon la Nasa : la nécessité de voler haut dans l'atmosphère. En effet, si l'avion transportera une charge utile de 45 kilogrammes, tout laisse à penser que certaines questions scientifiques ne pourront pas être traitées. C'est notamment vrai pour l'étude de la surface de la planète.

Allergies : 4 fois plus de pollen d'ambroisie en Europe d'ici 2050 ?

LES CONCENTRATIONS dans l'air du pollen d'ambroisie à feuilles d'armoise, très allergisant, pourraient avoir quadruplé en Europe à l'horizon 2050. Le changement climatique serait responsable des deux tiers de cette augmentation, le tiers restant serait dû quant à lui à la colonisation de la plante, favorisée par les activités humaines. Ces estimations montrent qu'il est aujourd'hui nécessaire de mettre en place une gestion coordonnée de cette plante invasive au niveau européen par un suivi sur le long terme des pollens et une cartographie de la présence des plantes.
Ambrosia artemisiifolia est une plante à pollen très allergisant, d'origine nord-américaine. Les principales manifestations cliniques de l'allergie provoquée par cette plante sont des rhinites, des conjonctivites, des trachéites et des crises d'asthme souvent graves. Le pic de pollinisation de cette plante, qui a déjà colonisé en France, la Bourgogne, l'Auvergne et la région Rhône-Alpes, a lieu en août et en septembre, allongeant ainsi, pour toutes les personnes sensibles, la période des allergies jusqu'à l'automne. Plusieurs études ont déjà montré que le réchauffement climatique permettra à l'ambroisie de s'établir dans des régions où le climat ne lui était auparavant pas favorable, sans toutefois quantifier l'augmentation des concentrations de son pollen dans l'air ambiant.
L'évolution géographique de la contamination de l'air par les pollens dépend de plusieurs facteurs : la capacité de la plante à atteindre de nouveaux territoires via différents phénomènes de dispersion de ses graines, et le changement climatique qui permet à la plante de s'épanouir sur ces nouveaux territoires. Pour prédire l'effet du climat et des différents modes de dispersion des graines sur la



concentration atmosphérique en pollen, les chercheurs ont utilisé plusieurs types de modèles numériques. Les premiers simulent le changement climatique en fonction de la quantité de gaz à effet de serre qui pourrait être émise dans les années à venir par les activités humaines. Les seconds modélisent l'invasion de la plante, la production et le relâchement des pollens et leur dispersion dans l'air. Avec ces modèles, qui ont permis de tester différents scénarios de diffusion des graines et de changement climatique, les chercheurs ont déterminé que le facteur d'augmentation des concentrations du pollen d'ambroisie serait en moyenne de quatre, d'ici 2050. Pour confirmer les tendances énoncées, qui comportent nécessairement une part d'incertitude, il est nécessaire de mettre en place un suivi sur le long terme de ces pollens et cartographier l'évolution de la présence des plantes en Europe.

Vers de meilleures prévisions des concentrations de pollen

Avec cette étude publiée dans la revue Nature Climate Change le 25 mai 2015, les chercheurs du CNRS, du CEA, de l'Ineris et du RNSA en collaboration avec plusieurs instituts européens ont également déterminé la responsabilité propre de chacun de ces facteurs dans l'augmentation du pollen dans l'air. La dispersion des graines, qu'elle soit d'origine naturelle, avec l'eau de ruissèlement et les cours d'eau, ou humaine, via le transport routier, les voies ferrées et les pratiques agricoles, est responsable d'un tiers de l'augmentation de la concentration du pollen. Le changement climatique est quant à lui responsable des deux autres tiers. D'une part, il favorise l'expansion de l'ambroisie au nord et au nord-est de l'Europe notamment. D'une autre part, son effet se traduit principalement par l'accroissement de la production de pollen induite par l'augmentation du CO_2 et son effet favorable au développement de la végétation.
Ces résultats, obtenus dans le cadre du projet européen ATOPICA3, ouvrent également la voie à une nouvelle génération d'outils de prévision à court terme des concentrations de pollen et devraient, à terme, permettre d'inscrire l'ambroisie dans les alertes de prévention contre l'allergie.

COP21 : les enjeux de la réduction des émissions de gaz à effet de serre

L'un des enjeux de la COP21 est de trouver un accord international engageant les pays à réduire durablement leurs émissions de gaz à effet de serre. Ce ne serait pas un luxe. En novembre dernier, un rapport de l'organisation météorologique mondiale notait encore une hausse des émissions de gaz à effet de serre, qui atteignent des niveaux record.

Les principaux gaz à effet de serre (GES), responsables du réchauffement de la planète, sont le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4) et le protoxyde d'azote (N_2O). Les CFC (chlorofluorocarbures) et la vapeur d'eau sont aussi des gaz à effet de serre et l'effet de la vapeur d'eau augmente avec la température car l'air chaud en contient davantage.

En novembre 2015, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a publié un rapport alarmant sur le niveau des émissions de GES. L'organisation, qui se base sur les concentrations enregistrées dans l'atmosphère en différents points du Globe, a encore enregistré une hausse des émissions de GES en 2014. Les valeurs enregistrées sur 2014 atteignaient 397,7 ppm pour le dioxyde de carbone, 1.833 parties par milliard (ppb) pour le méthane et 327 ppb pour le protoxyde d'azote. D'après l'OMM, ces valeurs « représentent respectivement 143 %, 254 % et 121 % des niveaux préindustriels, en 1750 ». La hausse enregistrée en 2014 pour le méthane et le protoxyde d'azote était même plus forte qu'entre 2012 et 2013 et que la croissance moyenne des 10 dernières années.



Le protocole de Kyoto est dépassé

Certes, localement, des améliorations ont pu être notées, comme en Europe : en 2011, les 15 pays européens signataires du protocole de Kyoto avaient un niveau d'émission de GES inférieur de 14,1 % à celui de 1990. L'objectif du protocole de Kyoto semblait donc dépassé puisqu'il consistait à réduire les émissions de GES d'au moins 5 % par rapport aux niveaux de 1990 sur la période 2008-2012. Mais le protocole de Kyoto entré en vigueur en 2005 n'avait pas été ratifié par les États-Unis et n'était pas contraignant pour des pays qui sont aujourd'hui de gros producteurs de GES (Chine, Inde).

La réduction des émissions de GES permettrait de limiter le réchauffement climatique, mais il pourrait aussi avoir d'autres bénéfices, tant les conséquences de ce réchauffement sont nombreuses sur la santé, le climat et l'environnement : hausse du niveau des mers, perte d'habitats, inondations…

Les gaz à effet de serre influencent aussi la santé

En effet, en plus de réchauffer la planète les gaz à effet de serre influent aussi sur la circulation atmosphérique.

Dans l'hémisphère sud, l'augmentation de la température globale est devenue le paramètre qui influence le plus les vents, devant El Niño. Une étude parue dans Scientific Reports en 2013 avait ainsi suggéré que la hausse des températures due aux gaz à effet de serre déplaçait les zones de hautes pressions.

La réduction des GES aura aussi un effet positif sur la santé des habitants.

La combustion des énergies fossiles libère non seulement du dioxyde de carbone, mais aussi des particules fines et de l'ozone, qui sont très toxiques pour la santé humaine.

Une étude de 2013 de l'université de Caroline du Nord, parue dans Nature Climate Change, avait ainsi estimé que la réduction des émissions de GES pouvait sauver de nombreuses vies : environ un demi-million par an en 2030.

Le mystère des sylphes, ces lumières aériennes, se dissipe…

DEPUIS LE DÉBUT des années 1990, des décharges électriques lumineuses, notamment des sylphes, sont observées au-dessus des nuages d'orage. Parallèlement aux observations de plus en plus détaillées de ces phénomènes spectaculaires, plusieurs théories ont été développées pour les expliquer. Grâce à des observations très précises effectuées lors d'un orage qui s'est produit en octobre 2012 près de la côte, dans le sud-est de la France, une équipe internationale a pu déterminer avec précision les caractéristiques des éclairs qui sont à l'origine de ces sylphes.

Les évènements lumineux transitoires (TLE, de l'anglais Transient Luminous Events) sont des décharges électriques lumineuses se produisant au-dessus des nuages d'orage. Découverts au début des années 1990 et régulièrement observés depuis lors, ces TLE sont de différents types, parmi lesquels on trouve notamment les sylphes (ou farfadets, en anglais sprites).

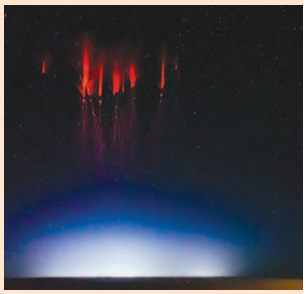
Les sylphes peuvent prendre différentes formes qui sont à l'origine de leur classification en « colonne », « carotte », « ange » ou encore « méduse ». Ils sont en général associés à des systèmes convectifs de moyenne échelle. Ils ont en grande majorité la particularité d'être produits quelques millisecondes à quelques dizaines de millisecondes après un éclair nuage-sol positif.

À l'automne 2012, au cours de la campagne de l'expérience HyMeX (Hydrological cycle in mediterranean experiment) développée dans le cadre du programme Mistrals du CNRS, d'importants moyens d'observation ont été réunis, notamment pour observer les éclairs lors des périodes orageuses. Étaient inclus un système de localisation tridimensionnelle et à haute résolution des éclairs, divers capteurs du rayonnement produit à basse et très basse fréquence par les éclairs et plusieurs systèmes de localisation des impacts d'éclairs au sol. À cela s'ajoutaient des caméras optiques pour visualiser les sylphes, des radars et des observations spatiales pour identifier les caractéristiques des nuages d'orage.

Douze sylphes observés lors de la dissipation d'un orage

Le 22 octobre 2012, un orage s'est développé en fin de journée près de la côte, dans le sud-est de la France. Il a pu être documenté tout au long de son activité, laquelle a été modérée, avec un taux maximum de 11 éclairs par minute. Douze sylphes ont néanmoins été observés pendant sa phase de dissipation, au-dessus de sa région stratiforme, dont la plupart ont été localisés par triangulation grâce à des clichés issus de deux caméras. Plusieurs types de sylphes ont ainsi pu être identifiés et classés selon leur délai de déclenchement après l'éclair et leur niveau de luminosité.

Il s'avère que les éclairs nuage-sol positifs ayant produit ces sylphes ont effectivement démarré près de la zone convective nuageuse qui correspond en général à de



fortes valeurs du champ électrostatique. Ils se distinguaient des autres éclairs nuage-sol essentiellement par des arcs positifs ayant des valeurs de pics de courant nettement plus fortes en moyenne, mais surtout des valeurs systématiquement plus grandes de la variation du moment de charge. D'autres caractéristiques très précises de ces éclairs, concernant tant leur propagation dans le nuage d'orage que les quantités de charges neutralisées, leur localisation et leur mode d'écoulement dans le canal de l'éclair, ont également pu être mises en évidence. Par exemple, si la charge positive neutralisée est grande et s'écoule rapidement dans le canal de l'éclair, un sylphe très lumineux peut être généré très rapidement au-dessus de l'orage.

COMMENT SE FORMENT LES VAGUES ?



La houle se forme au large, sous l'action du vent. C'est quand elle s'approche des côtes qu'elle prend le nom de « vague ».

Au large, lorsque le vent souffle, il fait pression sur la mer encore calme. On observe alors un léger frémissement à la surface de l'eau, à peine quelques rides. Si les conditions sont adaptées, celles-ci vont peu à peu prendre de l'ampleur, se transformer en houle et se propager vers les côtes.

De la formation de la houle…

L'installation d'une houle en mer dépend de trois facteurs :

- la force du vent,
- la durée pendant laquelle celui-ci souffle,
- l'espace disponible.

Ainsi, un vent fort pourra souffler pendant toute une journée sur un petit lac sans qu'il ne parvienne à lever davantage que de toutes petites vaguelettes.

En revanche, au milieu de l'océan, ce même vent donnera naissance à une houle remplie d'énergie.

Cela n'est valable que dans une première approximation. La réalité est un brin plus compliquée puisque le phénomène des marées ou des glissements de terrain, notamment, peuvent amplifier l'effet du vent.

… à sa transformation en vagues

Lorsque la houle s'approche de la côte, la profondeur de l'eau diminue. Le profil de la houle se courbe de plus en plus. Des vagues s'élèvent, basculent vers l'avant et finissent par déferler.

La forme des vagues dépend essentiellement de la typologie des fonds marins à proximité de la côte. Ce sont eux qui transforment le mouvement horizontal de la houle en mouvement vertical des vagues. Lorsque le fond est plat et en pente douce, les vagues créées sont elles aussi plates et douces. Un fond abrupt, quant à lui, donnera lieu à la formation de vagues creuses et puissantes.

La modélisation physique des vagues

Il existe aujourd'hui des modèles physiques, basés sur la mécanique des fluides, qui décrivent, avec plus ou moins de précision, la forme des vagues, en fonction du vent et de la typologie des fonds marins.

Cependant, aucune théorie ne fait encore l'unanimité concernant la formation des vagues scélérates, ces vagues gigantesques que les Anglais qualifient de freak waves – comprenez « vagues monstrueuses » – et qui sont responsables de bien des naufrages.

Le Forfait + à 200 DA L'ANNONCE

*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)

Offre d'emploi

Société internationale, Cherche assistante de direction, bonne présentation, apte à se déplacer, maitrise de l'outille informatique, multilingue (arabe, français, anglais), envoyer CV a l'adresse mail suivante : **a.icbs@yahoo.fr ou b malikssa@yahoo.fr**

EMPLOI DEMANDES

Jeune homme licencié en science politique cherche emploi, sérieux et dynamique, ayant expérience. Tél. : (0560) 31.47.11.

J.F., 24 ans, licence en droit, sérieuse et dynamique cherche emploi dans le domaine ou autres. Tél. 0561.92.15.91.

J. H., architecte avec expérience maîtrise logiciel de dessin 2D 3D cherche emploi en sous-traitance avec Bet, ou en suivi de chantier.
Tél. : (0773) 51.40.25
Email : aminsami82@yahoo.fr

J.H., 34 ans superviseur HSE, cherche emploi dans une société nationale ou privée ou étrangère. Tél. : (0782) 54.09.72 / (0558) 39.96.59.

J. H., 25 ans, maîtrise l'outil informatique, ayant un diplôme «Agent technique en informatique », exp 6 ans. Ayant exercé les métiers d'infographe, de photographe pendant 5 ans et agent de saisie de dans un cybercafé. Tél. : (0561) 26.55.55

J. F., licenciée en sciences juridiques et administratives, ayant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), 5 ans d'expérience dans le domaine administratif. Cherche travail dans le domaine ou autre.
Tél., (0664) 52.12.40.

JF. 25 ans sérieuse, titulaire d'une licence en commerce International cherche Emploi.
Tél : (0665) 53.77.86

J. H., ingénieur d'état en planification et statistique, expérience dans la planification et le suivi des projets, attestation de maîtrise Ms Project, , SPSS et XL stat, dégagé vis-à-vis du service nationale.
Tél. : (0553) 63.53.37

H. 41 ans, chauffeur catégoré léger, éxpérimenté, cherche emploi dans société publique ou étrangère, Alger et ses environs.
Tél. (0560) 72.67.07

J. H., âgée de 24 ans, titulaire d'une licence en sciences de gestion, option finance cherche un emploi dans le domaine.
Tél. : (0550) 71.01.18

Menuisier maîtrisant le travail sur bois, vernissage et autres, cherche emploi à temps plein ou à mi-temps pour villas ou appartements ou autres.
Tél. : (0773) 03.55.91

J.F., 23 ans, licencier en psychologie chimique, 6 mois de stage pratique au sein de l'hôpital Mustapha, un mois de stage mémoire à CPMC centre Pierre Marie Curie. Elément sérieux et ambitieux, bonne condition physique, maîtrise l'outil informatique.
Télé. : (0551) 12.48.14.

J. H., 35 ans, licence en finance + tech en informatique, exp 2 ans, assistant administratif principal au ministère + 03 ans chargé de recouvrement. Tél. (0664) 25.96.12

Dame cherche emploi comme garde-malade, Alger
Tél : (0560).30.08.96

J. H., cherche emploi comme réceptionniste ou gérant de restaurant.
Tél. : (0795) 97.58.41.

Jeune fille, licenciée en interprétariat et traduction (arabe, français, anglais) 8 ans d'expérience. Cherche emploi dans une société étatique ou privée.
Tél. (0776) 01.25.27

H âgé de 43 ans, marié avec 02 enfants, sérieux, cherche emploi comme chauffeur dans une entreprise nationale ou multinationale, expérimenté et bonne présentation.
Contacter : (0560).72.67.07

H. 50 ans, BEB, cherche emploi comme gérant de commerce ou équivalant
Tél : (0541).89.99.37

JF ing d'etat en Informatique avrc experiences cherche emploi dans le domaine ou autre
Tél : 0794 36 64 09

Homme retraité, sérieux, ponctuel, dynamique, cherche emploi chauffeur poids léger «B», agent de bureau, agent de sécurité, réceptionniste, gardien, ou autre domaine libre de suite.
Tél. : (0790) 62.40.19



Anniversaire

A deux ans à peine, il sait déjà compter l'argent mieux que son père et avec une assurance incroyable , pas celle de sa mère ou de son oncle Adel, mais celle de son grand-père Omar Medjakane qui le chérit plus que tout au monde. Lui c'est le petit ''Omar Boutatem'', qui porte merveilleusement bien le prénom de son papy et qui vient de souffler sa deuxième bougie le 11 mars 2016. En cet heureux évènement, son papa, sa maman ainsi que ses grands-parents, papy Omar et mamy Aldja lui souhaitent longue et heureuse vie de bonheur de santé et de succés dans ce qu'il voudra entrevoir.

Lakouba lezouazdj ya si Petit Omar

CONDOLEANCES

Le directeur de l'Orchestre symphonique national, Abdelkader Bouazzara, et tous les musiciens de l'Orchestre sont profondément attristés du rappel à Dieu à 42 ans de **Mohamed Allek** frère de Lilas Saidi, membre de l'Orchestre. Le champion du monde Mohamed Allek a été l'athlète le plus médaillé dans le handisport algérien. Il a laissé en héritage un éblouissant palmarès de soixante hautes distinctions sur le plan national et international. Il a reçu la médaille d'or aux Jeux para olympiques d'Atlanta et de Sydney en battant le record du monde du 100, 200 et 400 m. Il a été inhumé dans son village à Agouni Gueghrane (Tizi Ouzou) en présence du ministre de la Jeunesse, El Hadi Ould Ali, ainsi que du monde sportif algérien. Que le Tout Puissant lui accorde Sa Sainte miséricorde et l'accueille dans Son Vaste Paradis.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية بجايـــة
دائرة شميني
بلدية شميني

الرقم : 03/م.ت.ش.ع/م.ت.ع/م.ج/ل/2016

وصل استلام ملف تجديد
مكتب جمعية محلية

- بمقتضى القانون رقم 06.12 المؤرخ في 12 جانفي 2012 والمتعلق بالجمعيات، ولاسيما المادة 18 منه،
- بناءا على محضر الجمعية العامة المنعقدة بتاريخ 2016/01/28 تم هذا اليوم 2016/02/22 استلام ملف تجديد الجمعية المحلية المسماة :

الجمعية البيئية لقرية بوملال A.E.B
"أشعة الشمس" بلدية شميني

المعتمدة تحت الرقم : 082
المؤرخ في : 2006/04/19
اسم ولقب المودع : تكفي مالك
الصفة في الجمعية : رئيس

رئيس المجلس الشعبي البلدي

Réf 025/16



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية قالمة

قرار رقم 572 يتضمن فتح تحقيق عمومي مسبق لدراسة موجز التأثير على البيئة المتعلق بمشروع طلب رخصة استغلال مؤسسة مصنفة من الدرجة الثالثة - مجبنة، جمع الحليب وملبنة - الكائنة ببلدية هواري بومدين، دائرة عين احساينية، ولاية قالمة. لفائدة الشركة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة المسماة : ''ألبان الشرق''.

بإقتراح من السيدة/ مديرة التنظيم والشؤون العامة
تقـــرر

المادة الأولى : يفتح تحقيق عمومي مسبق لدراسة موجز التأثير على البيئة المتعلق بمشروع طلب رخصة استغلال مؤسسة مصنفة من الدرجة الثالثة - مجبنة، جمع الحليب وملبنة - الكائنة ببلدية هواري بومدين، قسم 07 مجموع ملكية 49 بمساحة تقدر بـ 3900 م²، دائرة عين احساينية، ولاية قالمة. لفائدة الشركة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة ''ألبان الشرق''.

المادة 02 : يجري التحقيق العمومي المذكور بالمادة الأولى ببلدية هواري بومدين لمدة خمسة عشر - 15- أيام ابتداءا من 2016/03/13 إلى غاية 2016/03/27.

المادة 03 : ينشر هذا القرار في جريدتين وطنيتين على حساب صاحب المشروع ويعلق بمقر البلدية المعنية في محيط الشوارع المزمع إقامته بكيفية تضمن إعلام الجمهور ثمانية - 08 - أيام على الأقل قبل الشروع في التحقيق العلني ويتحمل صاحب المشروع جميع المصاريف الناتجة عن عملية الإشهار.

المادة 04 : يعين السيد/ بركاني شوقي - متصرف إقليمي - ببلدية هواري بومدين كمندوب محقق طبقا للقرار الولائي رقم 15/2198 المؤرخ في 2015/12/23 والمتضمن تعيين المندوبين المحققين لإجراء التحقيقات العلنية حول المنشآت المصنفة ومؤسسات التسلية والترفيه لسنة 2016.

www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar, Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Directeur Général
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

Directrice de la Rédaction
TANIA GACEM

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : LJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
- Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. : (0662) 18.41.81
Fax : (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000 Tizi Ouzou
Tél. : (026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht, Constantine
Tél-Fax : (031) 66.32.64
- Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir Bureau N° 10
N° Tél : 034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr
- Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. : (024) 43.60.26

© 1990-2016
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction. Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

QUELS SONT LES TRAITEMENTS DE L'ULCÈRE DE L'ESTOMAC ?



Le traitement de l'ulcère de l'estomac repose sur l'élimination de la bactérie Helicobacter pylori avec prescription d'antibiotiques durant plusieurs semaines. Des médicaments visant à réduire l'acidité gastrique sont également indiqués ainsi qu'un pansement gastrique afin de soigner les lésions et de protéger la paroi de l'estomac des substances irritantes, et ce, jusqu'à cicatrisation complète de l'ulcère.
Parallèlement, tous les aliments acides et irritants sont à proscrire : les épices, poivre, moutarde, piments, noix de muscade, mais aussi le café, le chocolat, etc.

Peut-on prévenir un ulcère de l'estomac ?
La bactérie Helicobacter pylori est tellement répandue (surtout là où l'hygiène est précaire), qu'il est difficile de prévenir un ulcère.
Mais le stress, le tabac et l'alcool sont connus pour être des facteurs favorisants. Les épices jouent également un rôle fragilisant, tout comme le café, le thé, les extraits de viande et les aliments gras.

Quels produits/soins faut-il arrêter pendant la grossesse?



Hammam... A oublier pendant la grossesse !

Il est déconseillé d'aller au Hammam pendant la grossesse, tout comme de fréquenter un sauna ou de se prélasser dans un jacuzzi ou autres bains chauds.

Pourquoi ? La chaleur peut faire chuter la tension de la femme enceinte. Le risque est de faire un malaise. En outre, les variations de tension perturbent la circulation placentaire et la chaleur risque d'aggraver les problèmes de circulation sanguine (notamment les jambes lourdes).

Epilation à la cire chaude, à bannir !

Vous avez l'habitude de vous épiler les jambes à la cire chaude ? Mieux vaut renoncer à cette pratique pendant 9 mois.

Pourquoi ? La grossesse favorise l'insuffisance veineuse (avec à la clé jambes lourdes et gonflées). L'épilation à la cire chaude risque de malmener encore plus votre système veineux fragilisé.

Coloration, à éviter !

Mieux vaut renoncer à colorer vos cheveux pendant la grossesse, surtout lors du premier trimestre.

Pourquoi ? Les colorations contiennent des produits chimiques (solvants, décolorants...) qui peuvent être toxiques pour l'embryon, particulièrement sensible lors des 3 premiers mois (stade de fabrication des organes ou organogénèse). En outre, les colorants sont allergènes et les femmes enceintes ont plus de risque de faire des allergies.

Le parfum, pas conseillé

Les parfums contiennent une dizaine de produits chimiques (notamment phtalates, toluène, composants musqués...), qui peuvent provoquer des réactions allergiques - les futures mamans sont plus sensibles -, des perturbations endocriniennes ou encore qui sont foetotoxiques.
Remplacez votre parfum fétiche par des parfums spécial femmes enceintes (sans alcool), ou un parfum pour bébé sans alcool.

Peeling, pas pendant la grossesse !

Le peeling, cette technique de médecine esthétique consistant à enlever différentes couches de peau, est déconseillée pendant la grossesse, par mesure de précaution.

La raison ? La peau d'une femme enceinte est plus fragile et ce soin est agressif. En outre, les peelings peuvent contenir de l'acide salicylique. Des études ont montré qu'à de fortes doses cet acide pouvait avoir un effet tératogène (risque malformatif).

POUR MAIGRIR, COMPTEZ LES BOUCHÉES PLUTÔT QUE LES CALORIES



Moins de bouchées = moins de calories ?
Plusieurs approches existent quand il s'agit de perdre du poids. Depuis quelques temps les scientifiques avancent l'idée que réduire le nombre de bouchées au cours d'un repas permettrait d'obtenir de meilleurs résultats que réduire le nombre de calories. Pour vérifier cette hypothèse, des chercheurs de l'université américaine de Brigham Young ont lancé une étude auprès de 61 participants, âgés de 18 à 66 ans avec un IMC (indice de masse corporelle) moyen de 29,9.
Pendant la première semaine de l'étude, les chercheurs ont évalué le nombre de bouchées en moyenne pour chaque repas et pour chaque participant. Ils leur ont ensuite demandé de réduire de 20 à 30 % de nombre de bouchées dès la semaine suivante, et ce pendant 4 semaines.

Une perte de poids de 1,6 kg en moyenne

En moyenne, les participants ont perdu 1,6 kg en un mois. Une perte de poids qui suit les recommandations pour rester en bonne santé. Ces résultats confirment tout simplement le fait que la réduction des portions (liées au nombre de bouchées) permet de perdre du poids.
Sur les 61 participants de départ, seulement 41 sont arrivés au bout de l'étude, majoritairement à cause d'abandons. Les personnes ont signalé qu'il était difficile de compter le nombre de bouchées dans l'alimentation quotidienne. C'est pourquoi les chercheurs sont actuellement en train de développer une application destinée aux smartphones, pour aider les gens à compter leurs bouchées.

LA CIGARETTE EST UN FAUX ANTI-STRESS !

On a longtemps pensé que les personnes plus stressées avaient tendance à fumer pour se détendre. On sait maintenant que c'est faux. Le risque de troubles anxieux est augmenté chez les fumeurs (1) : le risque d'anxiété généralisée est multiplié par 5,5 (augmenté de 550 % !) et le risque de troubles de panique par 15 (augmenté de 1.500 %)…
Et le phénomène de manque, calmé par la prise de nicotine, donne l'impression que la cigarette relaxe. C'est un piège !
Si vous savez déjà que c'est le tabac qui augmente votre stress, vous ne le voyez plus de la même manière.



Petits fours aux amandes

Ingrédients :

- 250g de beurre
- 200g de sucre glace
- 4 jaunes d'œufs
- 1 cuillère à soupe de maïzena
- 1 sachet de sucre vanillé
- Une pincée de sel
- 450g de farine

La garniture:
-100g d'amandes en poudre
- La confiture d'abricot

Les étapes

- Mettre dans une jatte le beurre, le sucre vanillé et le sucre glacé, les travailler jusqu'à ce qu'ils forment un mélange crémeux, ajouter les jaunes d'œufs, la maïzena, le sel, bien mélanger, incorporer la farine tamisée peu à peu et pétrir bien jusqu'à l'obtention d'une pâte souple.



- Mélanger dans un bol la poudre d'amandes et la confiture, façonner avec ce mélange des petites boules de la forme des billes.
- Etaler la pâte avec un rouleau à pâtisserie sur un plan de travail fariné, couper des disques de 6cm de diamètre à l'aide d'un emporte-pièce rond.
- Poser les boules de farce sur chaque disque de pâte et former-les en boules puis presser-les dans un moule sculpté pour faire ressortir les motifs décoratifs. Disposer-les au fur et à mesure sur une tôle du four recouverte de papier sulfurisé.
- Faire cuire dans un four moyen jusqu'à ce qu'ils soient dorés. laisser-les refroidir, décorer-les avec la confiture.

keftas de sardine

Ingrédients

- 1 kg de sardines
- 3 belles tomates
- 1 càs de tomates concentrées
- coriandre (fraiche : pour la sauce et pour le poisson)
- 2 gousses d'ail
- 60g de riz (dont 3 belles cuillères à soupe seront prélevées à mi-cuisson)
Sel, poivre, cumin, safran, piment doux.

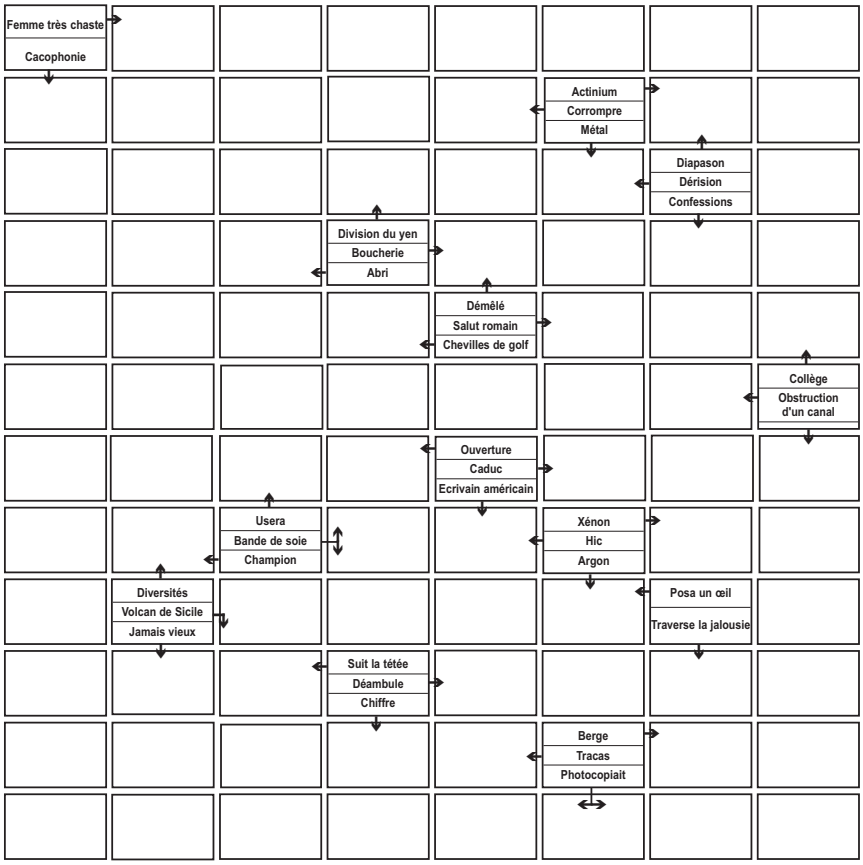
Les étapes

-Tout d'abord, cuire le riz, sans oublier de prélever à mi-cuisson 3 belles càs.
Vider et laver le poison, le tailler en filet et enlever l'arrête centrale, puis enlever la peau et récuperer la chair du poisson.
-Mixer la chair du poisson avec une gousse d'ail. Ajouter des brins de coriandre ciselés, du sel, poivre, cumin, et 3 belles cuillères à soupe de riz (prélevé à mi-cuisson de façon à ce qu'il continue de cuire par la suite et que les keftas



de poisson restent parfaitement formées durant la cuisson).
-Mélanger le tout.
-Dans un tajine, (ou tout autre plat allant sur le feu !!! casserole, cocotte, etc...), faire la sauce tomate en rapant ou mixant les tomates sans la peau, avec les tomates concentrées, une gousse d'ail rapée, la coriandre et les épices : sel, poivre, cumin, safran et piment doux. Faire suer quelques minutes puis ajouter un grand verre d'eau.
-Laisser mijoter 10 mn.
-Pendant ce temps, former des boulettes avec la chair de poisson et les faire cuire dans la sauce pendant 40mn.
-Prélever un peu de sauce et l'ajouter au restant du riz, chauffer quelques instants, et le dresser en timbale sur des assiettes.

Mots fléchés n° 1419



SOLUTION MOTS FLECHES N° 1418

Horizontalement

AVEUGLER
VANNE - MU
ART - LISE
NIECES -E

TORE - SUS
AL - LEUR -
GENER - NP
E - ERIGEE

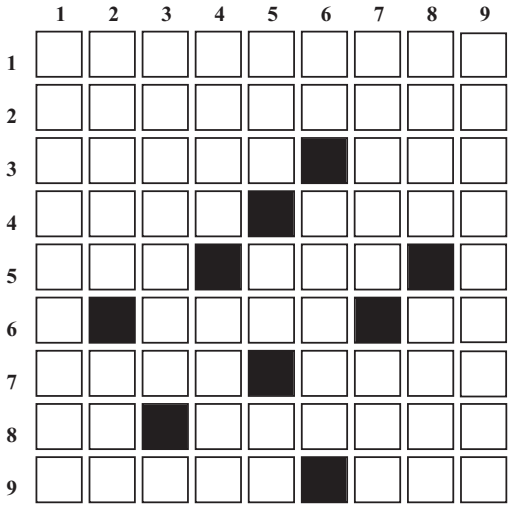
UBU - NA - S
SOFA - IFE
EU - INNEE
- CARIEES

Verticalement

AVANTAGEUSE -
VARIOLE - BOUC
ENTER - NEUF - A
UN - CELER - AIR

GELE - ERIN - NI
L - ISSU - GAINE
EMS - URNE - FEE
RUEES - PESEES

Mots croisés 9/9 n° 1419



HORIZONTALEMENT
1. Dresseras l'un contre l'autre - 2. Conviction - 3. Vociférer - Echine - 4. Services gagnants - Poids à jeter - 5. Indiscutable - Propulsés - 6. Crochet de boucherie - Grade - 7. Terme d'exclusion - Versant à l'ombre - 8. Nota bene - Cesse - 9. Monnaie de l'Equateur - Situation.

VERTICALEMENT
1. Circonstances - 2. Distingué - Roi de théâtre - 3. Litanies - 4. Défalques - Vedette - 5. Titre anglais - Mesure de vitesse - Degré de gamme - 6. Agent de liaison - Clarté - 7. Raboteux - Bouche d'oiseau - 8. Talus - Avaria - 9. Monnaies romaines.

SOLUTION N° 1418

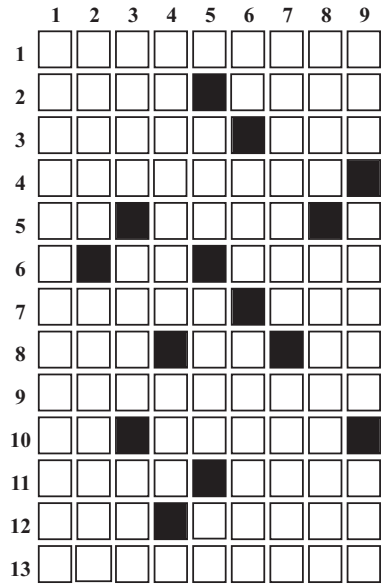
HORIZONTALEMENT

DEBOITEES
ECOS - ENTE
POISSER - R
R - SUA - API
ILE - SACRE
MIRA - HIER
EMIGRANT -
REE - ANEES
AS - PIERRE

VERTICALEMENT

DEPRIMERA
ECO - LIMES
BOISERIE -
OSSU - AG - P
I - SAS - RAI
TEE - AHANE
ENRACINER
ET - PRETER
SERIER - SE

Mots croisés 9/13 n° 1419



HORIZONTALEMENT
1. Brillant - 2. Mer de l'océan Indien - Protection - 3. Passionné - Après un numéro - 4. Membre du gouvernement - 5. Existes - Gâteux - 6. Indication d'origine - Travers - 7. Appelées - Fastidieuse besogne - 8. Ecole de cadres - Premier de la liste - Epuise l'agenda - 9. Chancelante - 10. Petite soudure - Fixée solidement - 11. Montrer sa joie - Qui a abusé des spiritueux - 12. Filet lumineux - Armer de voiles - 13. Laudative.

VERTICALEMENT
1. Produits du potager - 2. Chamboulements - Premier - 3. Cours français - Situation ou condition - Eau espagnole - 4. Abject - Vieux bovidé - 5. Ford en fut président - Supporté - Soldat américain - 6. Largeur d'étoffe - Mieux que l'express - Vaisseau - 7. Goût - Fils d'un frère - 8. Menace en l'air - Dépressions volcaniques - 9. Il doit être précis - Nappe de filets de pêche - Moment historique.

SOLUTION N° 1418

HORIZONTALEMENT

CHACHACHA
HUILE - ROI
EGEE - TIRS
NO - AMASSE
A - ANAR - JE
PAR - IDEE -
ABCES - NUL
NA - POUF - I
- TRANSIES

ETERNELLE
TOISE - ELU
AIN - ETRES
TRESSE - SE

VERTICALEMENT

CHENAPAN -
ETAT
HUGO - ABATTOIR
AIE - ARC -

REINE
CLEAN - EPARS
- S
HE - MAISONNEES
A - TARD - USE
- TE
CRIS - ENFILER -
HORSJEU - ELLES
AISEE - LISEUSE

SODUKU 148

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

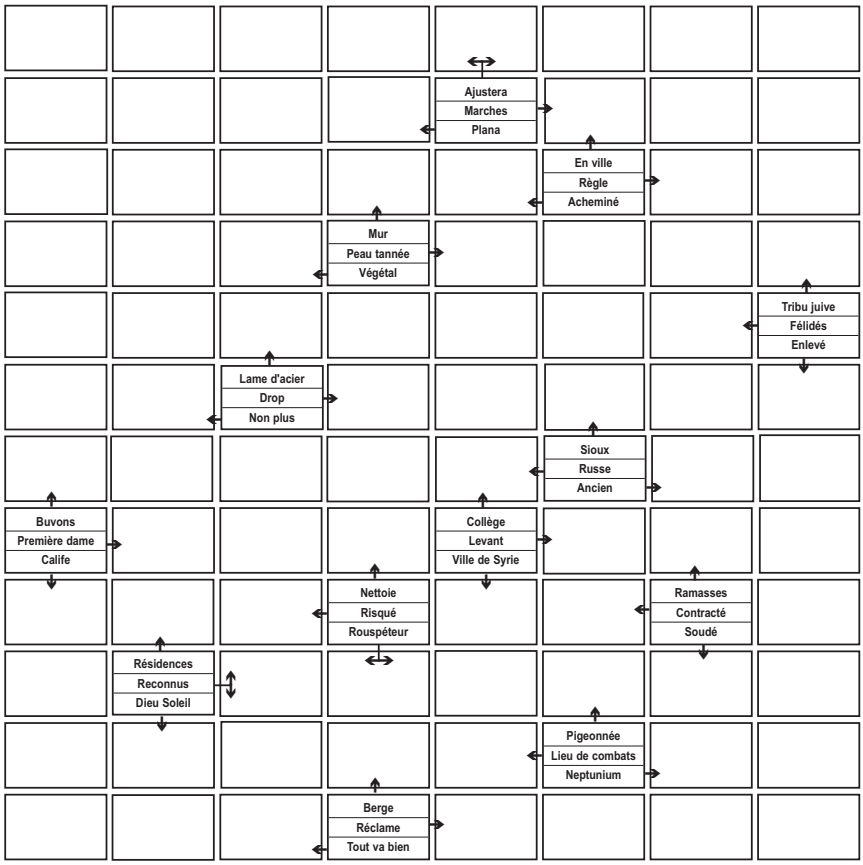
		8	3				7	
3				9			8	
4	2				7		3	
5				6		4		3
			5		9			
7		4		1		8		9
	5		6				4	
	8	7		3				6
		6	6		5	3		



SOLUTIONS

4	1	3	2	9	6	5	7	8
5	9	2	3	8	7	1	6	4
6	7	8	4	1	5	2	3	9
2	5	7	9	4	3	6	8	1
8	6	9	7	2	1	3	4	5
1	3	4	5	6	8	7	9	2
7	8	6	1	5	9	4	2	3
3	2	1	8	7	4	9	5	6
9	4	5	6	3	2	8	1	7

Mots fléchés n° 1372



SOLUTION MOTS FLECHES N° 1371

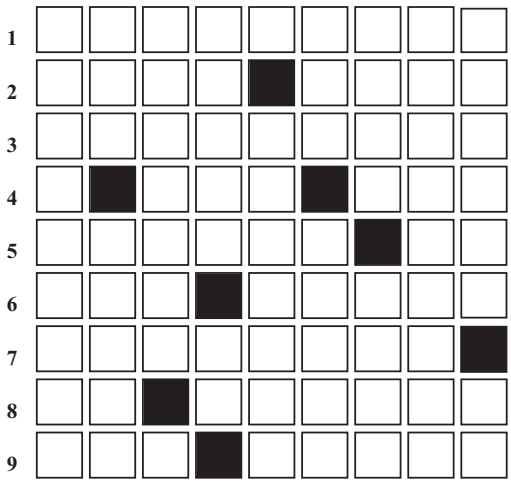
Horizontalement

EVOLUENT
SURE - RIO
CLIVES - U
AGEES - OR
RALE - TUT
RI - SOSIE
ERE - NA - S
- EMMURA -
R - MU - SIR
ACERE - DA
PAS - USER
TRAC - IRE

Verticalement

ESCARRE - RAPT
VULGAIRE - CAR
ORIEL - EMMELA
LEVEES - MUR - C
U - ES - ONU - EU -
ERS - TSARS - SI
NI - OUI - AIDER
TOURTES - RARE

Mots croisés 9/9 n° 1372



HORIZONTALEMENT

1. Personnes serviles - 2. Grivoise - Pour la main - 3. Etat de prisonnier de guerre - 4. Acide biologique - Piquant - 5. Asséchées - Note de musique - 6. Courroux ancien - Eprouves une souffrance - 7. Institution - 8. Dieu du Nil - Donne par testament - 9. Petite société - Passe au tamis.

VERTICALEMENT

1. Palmiers - 2. Indice pour photographe - Stop - 3. Rafistolée - 4. Malaxé - Chlore - 5. Insensés - 6. Train à grande vitesse - Antilope - 7. Caches - Sans exception - 8. Rends officiel - 9. Monuments - Réfléchi.

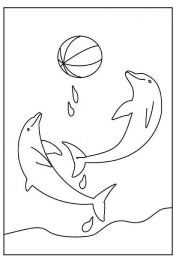
SOLUTION N°1371

HORIZONTALEMENT

PROMESSES
REMISE - PI
EPI - TCHAD
DOTA - HATA
AS - CRANE -
TESTE - TRO
EREINTE - S
U - AVEREES
ROUE - ISSU

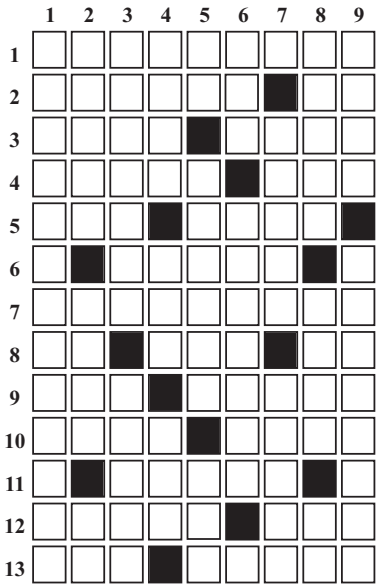
VERTICALEMENT

PREDATEUR
REPOSER - O
OMIT - SEAU
MI - ACTIVE
EST - RENE -
SECHA - TRI
S - HANTEES
EPATER - ES
SIDA - OSSU





Mots croisés 9/13 n° 1372



HORIZONTALEMENT

1. Détériorées - 2. Fait quitter en masse - Pascal - 3. Détester - Possessif - 4. Partir - Article défini - 5. Fête au village - Poissons - 6. Enduisit d'une préparation colorée - 7. Situées sur le côté - 8. Un tiers - Musette - En les - 9. Récipient de labo - Ensemble de la production d'une vigne - 10. Mèches rebelles - Mettre ensemble - 11. Récipient en verre - 12. Singe d'Amérique - Brillé - 13. Mémorisa - Crèvent l'écran.

VERTICALEMENT

1. Réinséreras - 2. Goba - Ville de Syrie - Non divulgué - 3. Marteau en bois à deux têtes - A l'ouest de la Chine - 4. Brun-rouge - Venus au jour - Sous la - 5. Bouquiné - Très justement - Ceux-là - 6. Terme de volley-ball - Suceur de sang - 7. D'un bout d'intestin - Maison avec jardin - 8. Rapières - Général américain - Ville de fouilles - 9. Marque l'absence - Opprimés.

SOLUTION N° 1371

HORIZONTALEMENT

NB - EPERON
TATAI - EST
EVINCE - SE
SENT - TUAS

VERTICALEMENT

DETERMINANTES
ECHOUAGE - BAVE
CLANS - NOE -
TIN
OUI - ELONGEANT
US - TSAR - APIC
- VETO - SERIE - ET
R - OIES - AERE - U
INFLUENT - OSSA
ROUE - RASANTES

DECOUVRIR
ECLUSE - NO
THAI - TOFU
EON - TOILE
RUSES - EU -
MA - LASSER
IGNORE - NA
NEON - RATS
A - EGAIE - A

soduku 101

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

8	9							3
			3			9	6	
			9			7		8
	3		1		2			5
				9				
7			6		4		8	
3		5			6			
	1	9			8			
2							1	4

SOLUTIONS

9	4	2	6	3	5	7	8	1
1	6	7	8	9	2	4	5	3
5	3	8	1	7	4	9	2	6
8	2	1	3	4	7	6	9	5
6	7	9	5	2	1	3	4	8
3	5	4	9	8	6	1	7	2
7	9	5	2	1	3	8	6	4
4	1	6	7	5	8	2	3	9
2	8	3	4	6	9	5	1	7

LE JEUNE INDÉPENDANT

Retrouvez votre journal
sur tous les supports numériques



TF1 20.55 : Clem



Téléfilm avec Victoria Abril, Lucie Lucas…
Alors que tous ses proches lui ont organisé une fête-surprise pour son anniversaire, Caro nage dans le bonheur. Venue à la fête, sa sœur Inès lui présente Adrian, un jeune Espagnol. Tous deux semblent troublés par cette rencontre... Clem, quant à elle, vit ses derniers mois de grossesse. Au lycée, Lucas confie à Salomé qu'il regrette de ne pas avoir beaucoup de nouvelles de Dimitri, parti vivre au Canada avec sa mère.

france 2 20.55 : UN NOUVEAU DÉPART



Série avec Angie Harmon, Sasha Alexander…
Une femme est poignardée à mort en faisant du jogging dans un parc. A proximité du corps, Jane trouve une poussette vide dans laquelle, selon toute vraisemblance, se trouvait le bébé de la victime. Interrogé, le père de l'enfant est rapidement innocenté. Mais sa petite amie, Caitlin, semble cacher quelque chose. Jane, qui dissimule toujours sa grossesse, est bouleversée par cette affaire.

france 3 20.55 : Eddy Mitchell, itinéraires



Eddy Mitchell, itinéraires Il a conquis le public avec des titres comme « Couleur menthe à l'eau » ou « Sur la route de Memphis ». Loin de n'être qu'un acteur et un chanteur, Eddy Mitchell est avant tout un auteur. Il écrit la plupart de ses textes. L'artiste a su créer un univers bien à lui, nourri de références à l'Amérique et à sa culture populaire, tout en parlant de la France à travers cet imaginaire américain et en racontant les grandes étapes de sa vie. Ses amis Boris Bergman, Etienne Chatiliez, Jacques et Thomas Dutronc, Michel Gaucher, Laurent Gerra, Pierre Lescure, Pierre Papadiamandis, Guy Savoy, Alain Souchon et Bertrand Tavernier reviennent sur sa longue et riche carrière.

M6 20.55 : Top chef



TÉLÉRÉALITÉ - 1 saison / 125 épisodes
Les 7 candidats encore en compétition s'affrontent autour du chocolat et doivent ainsi préparer des desserts d'exception. Ils sont jugés par le chocolatier Pierre Marcolini et Cédric Grolet, chef pâtissier d'un palace parisien 5 étoiles. Le meilleur d'entre eux est alors directement qualifié pour la prochaine semaine. Puis, Michel Sarran invite les autres à Eugénie-les-Bains, dans les Landes, où il a travaillé en tant que commis dans le restaurant de son mentor Michel Guérard. Ce dernier leur lance un défi : cuisiner avec seulement 10 grammes de beurre. Chacun de son côté, Hélène Darroze et Michel Sarran coachent une équipe. Enfin, pour l'épreuve de la dernière chance, Jean-François Piège demande aux participants de réaliser un plat en trompe-l'œil. Le moins convaincant verra son auteur éliminé.

TV5MONDE 21.00 : Betty



Drame avec Marie Trintignant, Stéphane Audran…
Betty Un soir de déprime, Betty, ivre, échoue dans un bar de banlieue parisienne. Mario, le patron, la débarrasse d'un médecin un peu trop entreprenant et la confie à Laure, sa maîtresse. Le lendemain, la jeune femme se réveille dans un grand hôtel de Versailles. Laure, quinquagénaire qui y réside depuis la mort de son mari trois ans auparavant, pousse bientôt Betty à se confier sur son passé tumultueux.

CANAL+ 21.00 : Tunnel



Série avec Clémence Poésy, Stephen Dillane…
Le père de Rosa Persaud, une jeune femme qui fait partie du groupe de terroristes, livre de précieux renseignements à Elise et Karl. Ce professeur d'université à la retraite fut le directeur de thèse de Robert Fournier. Avec l'aide de la police britannique, Karl parvient à localiser le téléphone portable de Rosa. Au même moment, une jeune immigrée, en provenance de Tbilissi, en Géorgie est arrêtée à Douvres avec un faux passeport.

HORAIRES DES PRIÈRES	ANNABA	CONSTANTINE	ALGER	OUARGLA	CHLEF	MOSTAGANEM	ORAN
Fadjr	05:15	05:20	05:34	05:29	05:41	05:46	05:49
Dohr	12:38	12:43	12:57	12:48	13:04	13:09	13:12
Açr	16:01	16:06	16:20	16:12	16:27	16:32	16:35
Maghrib	18:40	18:44	18:58	18:50	19:06	19:11	19:13
Icha	19:57	20:01	20:16	20:03	20:22	20:27	20:30

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 5423 - LUNDI 4 JOUMADA AL THANI 1437

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net



	Max	Min
Alger	16°	4°
Oran	19°	7°
Constantine	15°	2°
Ouargla	23°	6°

BILAN DE LA GENDARMERIE NATIONALE

Plusieurs routes coupées par la neige dans 5 wilayas du Centre et de l'Est

Plusieurs axes routiers sont bloqués par la neige dans cinq wilayas du centre et de l'est du pays, selon un point de situation établi hier par les services de la Gendarmerie nationale.



Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, il s'agit de la RN 15 reliant Tizi Ouzou à Bouira au Col de Tirourda (commune d'Iferhounene), la RN 30 reliant Tizi Ouzou à Bouira au Col de Tizi-Nkoulane (commune d'Iboudrarene) et la RN 33 reliant Tizi Ouzou à Bouira, à hauteur du village Asoul, dans la circonscription communale d'Aït Boumahdi. La neige a également bloqué la circulation au niveau du CW 09 reliant Illoula-Oumalou à Chellata (Béjaïa), à hauteur du village Mazguen (commune d'Illoula, le CW 10 reliant le village de Boushil à la commune d'Aït Yahia, au lieudit Igoufaf (commune d'Aït-Yahia), le CW 251 reliant Bouzeguène à Ouzellaguène (Béjaïa), à hauteur du village Houra, (commune de Bouzeguène), ainsi que le CW 253 reliant la RN 15 à la localité d'Illilten, au Col de Chelata (commune d'Iferhounène).

Dans la wilaya de Bouira, la circulation est bloquée au niveau de la RN 33 reliant Bouira à Tizi Ouzou, sur une distance de 6 km, dans la commune d'El Asnam et la RN 15 reliant Bouira à Tizi Ouzou, au lieudit col de Tirourda Aïn-Zabda (commune de Chorfa). Dans la wilaya de Blida, la circulation est également bloquée au niveau du CW 49, entre les communes de Chréa et Bouinan et au CW 37 reliant Blida à Chréa, au centre-ville de Chréa.

La même constat est signalé dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj, où les routes sont bloquées au niveau de la RN 76 reliant Bordj-Bou-Arréridj à Sétif, à hauteur du village El-Madfaâ (commune de Bordj Zemmoura), du CW 43 reliant El-Main à Djaâfra, à hauteur du village Achabou (commune de Djaâfra) et le CW 44, reliant Djaâfra à Ouled-Dahmane, sur une distance de 4 km (commune de Djaâfra). La même situation était enregistrée à Béjaïa au niveau de la RN 26A reliant Akbou à Tizi-Ouzou au lieudit Col de Chellata (commune de Chellata), la RN 12 reliant Oued-Ghir à El-Kseur, sur une distance de 300 m (commune d'Oued-Ghir), la RN9 reliant Béjaïa à Tichy, sur une distance de 200 m, (commune de Béjaïa), la RN 24, reliant Béjaïa à Tizi Ouzou, au lieudit Sakat (commune de Béjaïa). De même pour le CW 159 reliant Chellata à Ouzellaguène, à hauteur du village Alima, commune de Chellata et du CW 6 reliant Béjaïa à Sétif, à hauteur du village Tala-Atta (commune d'Aït-Smaïl). La Gendarmerie nationale a déployé un dispositif sur l'ensemble des axes routiers bloqués par la neige pour porter assistance aux citoyens, indique la même source.

B. N.

LIGNES FERROVIAIRES THÉNIA-BORDJ MÉNAIEL ET ALGER-CONSTANTINE

Le trafic suspendu mardi et mercredi

LE TRAFIC ferroviaire sur les lignes Thénia-Bordj Ménaiel et Alger-Constantine sera suspendu de mardi soir à mercredi soir en raison de travaux d'infrastructure, indique la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) dans un communiqué.

Ces deux lignes seront suspendues de mardi à 21h jusqu'au mercredi 20h pour permettre d'assurer les travaux d'infrastructure au niveau du tunnel de Thénia (Boumerdes), explique la SNTF. A cet effet, certains trains de voyageurs desservant l'Est du pays seront supprimés durant cette période.

Il s'agit des trains de nuit assurant la desserte Alger-Annaba qui seront supprimés mardi 15 mars, précise le communiqué. Les trains de jour assurant la liaison Alger-Constantine, les trains intervilles Alger-Bouira, Alger-Sétif et Alger-Béjaia ainsi que les trains navettes Thénia-Bordj Menaiel seront, de leur côté, supprimés mercredi 16 mars.

Pour plus de renseignements, les clients peuvent se rapprocher des gares ou consulter le site web de la SNTF (www.sntf.dz).

Djezzy renouvelle son soutien aux personnes handicapées

COMME chaque année, Djezzy célèbre la journée nationale des personnes handicapées en renouvelant son soutien en faveur de cette frange de la société. Pour cette journée du 14 mars, Djezzy a choisi l'équipe « Handibasket « de Boufarik et l'association «El Baraka» deAin-Taya afin de réaffirmer son engagement à accompagner, dans leur vie de tous les jours, les personnes qui souffrent d'un handicap et sensibiliser la société à être davantage à l'écoute de leurs préoccupations. Un handicapé est une personne à part entière et un citoyen aux besoins spécifiques auxquels la société entière et toutes les institutions doivent assistance.

Dans ce contexte, Djezzy apporte sa modeste contribution, en tant qu'entreprise citoyenne, afin d'aider à créer un environnement propice et participer à l'effort de sensibilisation pour une prise en charge correcte et harmonieuse des personnes handicapées en Algérie. Le handicap est une affaire de tous et nul n'en est à l'abri.

16es DE FINALE ALLER DE LA COUPE DE LA CAF

Courte défaite du CSC face à Nasarawa

LE REPRÉSENTANT algérien en Coupe de la Confédération africaine de football, le CS Constantine, a perdu (1-0) contre Nasarawa United (Nigeria), en 16e de finale aller disputé hier à Abuja. Les Sanafir, bien que réduits à dix depuis la 55e minute suite à l'expulsion de leur avant-centre Hamza Boulemdaïs, ont tenu bon jusqu'à la 87e minute avant de s'incliner sur un but de Philippe Azongo. Le match retour est prévu le samedi 19 mars au stade Chahid Hamlaoui de Constantine.

JS KABYLIE

Kamel Mouassa remplace Bijotat

LA DIRECTION de la JS Kabylie a trouvé un accord avec l'entraîneur Kamel Mouassa pour remplacer le Français Dominique Bijotat, démissionnaire : «Nous avons trouvé un accord avec Mouassa qui va driver l'équipe jusqu'à la fin de la saison, c'est quelqu'un qui connaît assez bien la maison pour avoir déjà fait ses preuves par le passé, je pense qu'il a le profil idéal pour mener la JSK vers de meilleurs résultats, a indiqué le premier responsable des Canaris. Il s'agit du quatrième passage de Moussa à la JSK, lui qui avait permis au club kabyle de remporter la Coupe de la CAF en 2001.

La JSK reste sur une lourde défaite concédée samedi à Béchar face à la JS Saoura (3-0) dans le cadre de la 22e journée du championnat.

Le club du Djurdjura compte trois points d'avance seulement sur le premier relégable, le RC Relizane.

Les demandeurs de visas Schengen vont devoir attendre

LE SITE TLS CONTACT À L'ARRÊT

LE SITE «TLS contact» est en maintenance, c'est du moins ce qu'il a avancé dans un communiqué rendu public hier. Du coup ce sont des milliers d'Algériens qui n'ont pas pu accéder au fameux site pour décrocher des rendez-vous de visa en France et en Italie, et ce en raison d'activité de «maintenance planifiées». TLS a adressé un message explicatif sur l'accueil de son site internet affirmant que le service est temporairement indisponible en raison d'activité de maintenance, exhortant les demandeurs de revenir ultérieurement.Le même site n'a pas en effet, évoqué s'il s'agit d'une opération de maintenance ordinaire ou d'un piratage, voire même la durée dans laquelle le site sera fermé.

Sellal reçoit le président du Comité international olympique

LE PREMIER ministre, Abdelmalek Sellal, a reçu hier à Alger le président du Comité international olympique (CIO), Thomas Bach, indiquant les services du Premier ministre dans un communiqué.

L'audience a permis «aux deux parties d'aborder l'ensemble des questions liées au développement des sports olympiques», précise la même source. «Il a été retenu de participer à la consolidation des acquis de l'olympisme et aux valeurs humaines» et «l'Algérie mobilisera ses capacités humaines et matérielles dans ce sens», souligne le communiqué.

Par ailleurs, l'hôte de l'Algérie à réaffirmé «l'encouragement» du CIO pour la réussite des jeux méditerranéens qu'organise la ville d'Oran, en 2021 et a salué les efforts déployés par le gouvernement pour la promotion du sport, la culture et l'éducation, ajoute la même source. La rencontre s'est déroulée en présence du ministre de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali et du président du Comité olympique algérien, Mustapha Berraf.

Condoléances

L'ensemble du personnel du *Jeune Indépendant*, très peiné par le décès de MENAÏ ABDELLAH frère de leur collègue et ami Mahmoud, présentent à ce dernier ainsi qu'à toute sa famille leurs sincères condoléances et les assurent, en cette douloureuse circonstance, de leur profonde sympathie. Que Dieu accueille le défunt dans son Vaste Paradis. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.